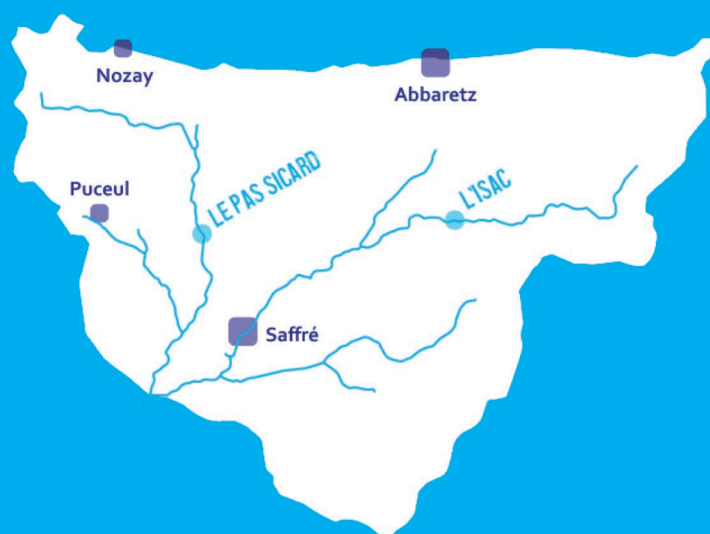


BASSIN DE SAFFRÉ 2040

tous innov'acteurs

CHARTRE DE TERRITOIRE



La charte « Tous innEAUv'acteurs pour le bassin de Saffré » est le fruit d'une démarche initiée par le syndicat d'eau potable en 2018. Constatant la dégradation de la ressource et soucieux des enjeux de santé publique, les élus se sont fixés comme objectif de reconquérir la qualité de l'eau. Cette ambition passe inévitablement par la suppression sur le bassin versant de l'usage des produits phytosanitaires de synthèse.

Pour y parvenir, le syndicat s'est engagé dans une démarche innovante : mobiliser l'ensemble des acteurs situés sur le bassin versant et s'appuyer sur leur capacité à innover collectivement pour bâtir des solutions durables. Ce projet bénéficie de l'appui technique de l'INRAE (Institut National de la Recherche pour l'Agriculture, l'alimentation et l'Environnement).

La charte traduit ainsi la volonté de tous les acteurs à agir ensemble, chacun à son niveau, pour atteindre en 2040 le non usage de produit phytosanitaire de synthèse sur le bassin versant des captages de Saffré.

Jean-Michel Brard

Président d'Atlantic'eau

Notre association existe depuis juin 2016. Son objectif est de représenter l'ensemble des intérêts professionnels agricoles en tenant compte des particularités propres à chaque système de production. Son action est basée sur le soutien et l'appui collectif aux bénéfices communs visant le maintien d'une agriculture diversifiée et durable sur le bassin-versant de l'aire d'alimentation du captage de la nappe de Saffré.

En quête de performances économique, organisationnelle et environnementale, les agriculteurs installés sur l'aire d'alimentation de captage de Saffré ont répondu présent dans cette démarche. La charte définit plusieurs horizons et pose les bases d'un travail en commun pour innover avec ambition et réalisme. Profitons de cette opportunité pour construire ensemble une agriculture performante et en phase avec les attentes sociétales.

David Forget

Président de Agri Eau Saffré



La gestion de la ressource en eau est l'affaire de tous. C'est une démarche collective qui doit s'inscrire dans une relation constructive reposant sur la capacité à se parler et donc à avancer ensemble.

La philosophie de travail appliquée par le syndicat de production d'eau potable doit être partagée par chacun d'entre nous, afin de protéger la nappe de Saffré qui nous alimente en eau potable.

Depuis le début de cette charte, Atlantic'eau associe les acteurs professionnels et les institutions. Cette nouvelle phase nécessite l'implication de chacun.

Claire Théveniau

Présidente de la communauté de communes de Nozay

Le syndicat Chère Don Isac (SCDI) a vu le jour le 1^{er} janvier 2020, à l'issue de la fusion des trois syndicats de bassin versant. Les collectivités membres ont souhaité s'associer et mettre en commun leurs moyens à cette échelle cohérente et partagée concernant les enjeux du grand cycle de l'eau.

Une stratégie Eau pour les 6 ans à venir a été définie pour la période de 2020-2025 et un programme d'action ambitieux et réaliste de 19 millions d'euros a été signé dans le cadre du CTEau (Contrat Territorial Eau). C'est un projet de territoire sur l'ensemble de ce bassin versant Chère Don Isac, dans lequel Atlantic'eau est en maîtrise d'ouvrage associée.

La charte « tous innEauv'acteurs » est inscrite dans le programme d'actions plus global du CTEau Chère Don Isac. Elle fait donc partie d'un projet multithématique et multi acteurs dont l'objectif principal est l'atteinte des objectifs du SDAGE. Dans ce contexte Atlantic'eau assurera le portage de cette charte et bénéficiera dans le cadre du CTEau des cofinancements de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et de la Région Pays de la Loire.

L'eau, c'est la vie et la reconquête de sa qualité est un des objectifs essentiels à atteindre dans le cadre de ce partenariat. Concrètement, le syndicat Chère Don Isac portera les actions des programmes de plantation, de restauration, de protection et de valorisation du bocage. Il apportera toute son expertise et sa connaissance en synergie avec Atlantic'eau pour la lutte contre les pollutions diffuses, dans l'accompagnement des agriculteurs vers des changements de pratiques et de systèmes.

Didier Pécot

Président du Syndicat Chère Don Isac



SOMMAIRE

Introduction	1
1. La démarche	2
1.1 Les contours de la démarche	3
La genèse	3
Les enjeux et objectifs	4
Le périmètre géographique	5
Les parties prenantes concernées	7
1.2 La charte du bassin versant de Saffré, une approche innovante et structurée	9
Une opportunité pour innover en dépassant les limites des approches descendantes	9
Une charte structurée à travers plusieurs objectifs, différents repères de progrès et actions pour innover	9
2. Du diagnostic au projet de charte	11
2.1 Le phasage de la construction de la charte	12
2.2 Les objectifs généraux à court, moyen et long terme	13
2.3 Les indicateurs	14
3. Trois axes définis collectivement pour la charte	15
3.1 Définir une organisation territoriale adaptée au projet	16
Les éléments du diagnostic partagé	16
Les orientations associées : gouvernance, animation, suivi et évaluation	17
3.2 Ancrer l'innovation agricole et environnementale sur le bassin versant	18
Les éléments du diagnostic partagé	18
Les orientations associées : innovation agricole et environnementale	20
3.3 Développer un engagement exemplaire des collectivités, acteurs économiques, associations et habitants	21
Les éléments du diagnostic partagé	21
Les orientations associées : pour un engagement exemplaire des collectivités, entreprises, associations et habitants	23
4. Déclinaisons opérationnelles de la charte	24
Axe 1 : Définir une organisation territoriale adaptée au projet	25
Orientation [11] : Animation de l'innovation agro-économique	25
Orientation [12] : Gouvernance du projet « Bassin de Saffré : tous innEAUv'acteurs »	33
Orientation [13] : Suivi et évaluation des actions et des changements observés	34
Axe 2 : Ancrer l'innovation agricole et environnementale sur le bassin versant	37
Orientation [21] : Groupe(s) d'innovation agro-économique organisationnelle et environnementale, approches collectives	37
Orientation [22] : Appui décliné par types d'exploitations	40
Orientation [23] : Montage de projets de filières, valorisation économique en lien avec la charte	42
Orientation [24] : Approche globale à l'échelle du bassin d'alimentation de captage	44

Axe 3 : Développer un engagement exemplaire des collectivités, acteurs économiques, associations et habitants.....47

Orientation [31] : Articulation avec le projet de territoire de la CCN.....	47
Orientation [32] : Désherbage Ø phyto de synthèse sur les surfaces communales	48
Orientation [33] : Gestion des terres communales de Saffré	50
Orientation [34] : Considération des rejets d'AMPA d'origine domestique et problématique du DIURON.....	51
Orientation [35] : Groupe associatif et citoyens impliqués dans l'application de la Charte « Bassin de Saffré : tous innEAUv'acteurs »	54

5. Engagements des signataires 55

Organismes partageant les principes de la charte et soutenant l'opération Erreur ! Signet non défini.



Introduction



1. La démarche





1.1 Les contours de la démarche

La genèse

La protection de la nappe d'eaux souterraines de l'aquifère des calcaires Oligocènes du bassin tertiaire de Saffré est considérée comme prioritaire au titre du Grenelle de l'environnement

Attentif à la qualité de l'eau, le syndicat d'alimentation en eau potable (SAEP) de la région de Nort-sur-Erdre a engagé une démarche volontariste et concertée. Initiée début 2018, elle vise à mobiliser l'ensemble des parties prenantes pour progressivement supprimer l'utilisation des produits phytosanitaires¹ de synthèse sur l'ensemble du bassin versant de la nappe de Saffré, tous usages confondus.

Cette démarche fait suite à la délibération du comité syndical du 14 avril 2016 adoptée à l'unanimité. Son objectif est de ne plus détecter de pesticides dans les eaux captées à Saffré, afin d'améliorer la qualité de l'eau distribuée et ainsi préserver la santé des consommateurs, tout en conservant un traitement à minima de l'eau brute.

Son élaboration par l'ensemble des acteurs doit garantir l'équilibre nécessaire entre développement économique et développement durable du territoire.

« Aujourd'hui, la nappe souterraine de Saffré permet d'alimenter en eau potable 45 000 habitants. La préservation de sa qualité est donc un enjeu vital.

Pour cela, le syndicat a souhaité engager une démarche innovante : construire avec tous les habitants, agriculteurs, entrepreneurs ou encore collectivités, les moyens de préserver cette nappe, en maintenant la dynamique sociale du territoire.

Nous devons donc travailler ensemble pour atteindre, étape par étape, cet objectif ambitieux : le non-usage des produits phytosanitaires de synthèse en 2040.

Chacun a son rôle à jouer pour préserver cette ressource locale et précieuse ! »

Jean-Luc Grégoire, vice-président d'Atlantic'eau et animateur de la commission territoriale de la Région de Nort-sur-Erdre.

« Ce document détaillé intègre les éléments de la démarche, le diagnostic sociotechnique duquel est issu le projet de charte et sa déclinaison opérationnelle.

Il est issu d'une démarche de dialogue territorial combinant plusieurs entretiens, réunions de travail et ateliers participatifs. Il identifie des trajectoires de progrès fédératrices et négociées.

Au-delà des actions techniques qui permettront la transition vers de nouveaux modèles de production, les repères de progrès à atteindre correspondent également à des changements de postures, de comportements et de relations inter-acteurs attendues par les parties prenantes respectives et indispensables à la réussite de la démarche. »

Aasivik, chargé de mission en tant qu'Assistant Maître d'Ouvrage sur l'élaboration de la charte

¹ Est considéré ici comme produits phytosanitaires l'ensemble des herbicides, insecticides, fongicides et régulateurs. Plus globalement, se référer au lexique des termes utilisés en phytopharmacie de l'ACTA.





Les enjeux et objectifs

L'ambition de la démarche est de supprimer les pollutions diffuses issues des produits phytosanitaires de synthèse en s'appuyant sur l'innovation.

> Pollutions diffuses, de quoi s'agit-il ?

Les pollutions diffuses correspondent à une contamination des eaux par une ou des substances indésirables, qui ont pour origine une multitude de sources dispersées dans l'espace et dans le temps, difficilement identifiables. Par conséquent, ce type de contamination est susceptible de persister dans le milieu sur une période plus ou moins prolongée. De fait, on comprend les difficultés que pose ce type de pollution vis-à-vis de la protection des captages. En effet, il est nécessaire d'intervenir à moyen et long terme et de manière coordonnée à l'échelle de l'ensemble d'un territoire, ce dernier pouvant être relativement vaste et nécessitant l'implication de nombreux acteurs.

A noter : Les pollutions diffuses diffèrent d'une contamination des eaux qui est ponctuelle (comme le déversement accidentel d'hydrocarbures ou le débordement d'une cuve de pulvérisateur lors du remplissage en un point précis). A ce titre, la gestion des pollutions ponctuelles relève des périmètres de protection de captages (procédure en cours) donnant lieu à un arrêté préfectoral et des mesures de protection associées. A la date de signature de la présente charte, cette procédure est en cours d'instruction pour les captages de la Chutenaie sur la commune de Saffré.

> Pourquoi les produits phytosanitaires de synthèse ?

La présente charte concerne la lutte contre les pollutions diffuses par les produits phytosanitaires de synthèse pour deux raisons principales :

- un milieu extrêmement propice aux transferts de produits phytosanitaires

Le caractère karstique des calcaires de l'aquifère induit des circulations extrêmement rapides entre eaux de surface et eaux souterraines, et parfois plus lentes (fissures dans les pores du calcaire). Elles occasionnent notamment des pollutions par les produits phytosanitaires tous usages confondus.

- une volonté d'accompagner la suppression progressive des produits phytosanitaires de synthèse, dans l'objectif d'un non-usage toutes origines confondues en 2040, avec l'alternative du biocontrôle² et du désherbage mécanique.

La construction de la démarche, initiée par le syndicat d'eau potable, repose sur la projection suivante : le meilleur moyen de ne pas retrouver de produits phytosanitaires (désherbants, fongicides, insecticides, etc.) dans les eaux brutes³ passe progressivement par l'absence totale d'applications de matières actives de synthèse sur toutes les parcelles du bassin, toutes catégories d'applicateurs confondus.

Cette situation idéale, visée à échéance 2040, s'articule potentiellement avec l'usage et le développement du biocontrôle et un potentiel important d'itinéraires techniques novateurs qui relèvent de l'innovation agro-environnementale, organisationnelle et économique.

2 Le biocontrôle est un ensemble de méthodes de protection des végétaux basé sur l'utilisation de mécanismes naturels. Les produits de biocontrôle sont définis comme des agents et des produits utilisant des mécanismes naturels et constituent des outils de prédilection pour la protection intégrée des cultures.

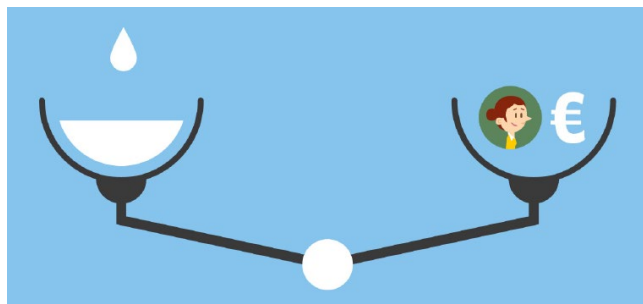
3 Eaux brutes : eaux du captage de la Chutenaie destinées à être distribuées après traitement pour respecter les normes d'eau potable. Ce traitement s'avère très impactant sur le prix de l'eau sans pour autant régler le problème à la source.





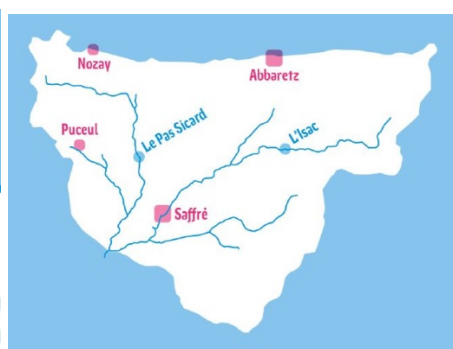
Dans cette projection, la collectivité productrice d'eau potable ne se limite pas au cahier des charges AB⁴ et ne voit pas d'obstacles à ce que les exploitations agricoles continuent à utiliser de l'azote minéral (tout en respectant les bonnes pratiques). L'objectif est d'ouvrir de larges perspectives sur l'évolution des itinéraires techniques et systèmes de production qui peuvent répondre aux enjeux du territoire.

Enfin, cette démarche repose sur le principe d'innover, tout en permettant une cohérence socio-économique des différents usages sur le bassin versant.



Le périmètre géographique

Le périmètre de la charte concerne le Bassin d'Alimentation des Captages (BAC) d'eau potable de Saffré.

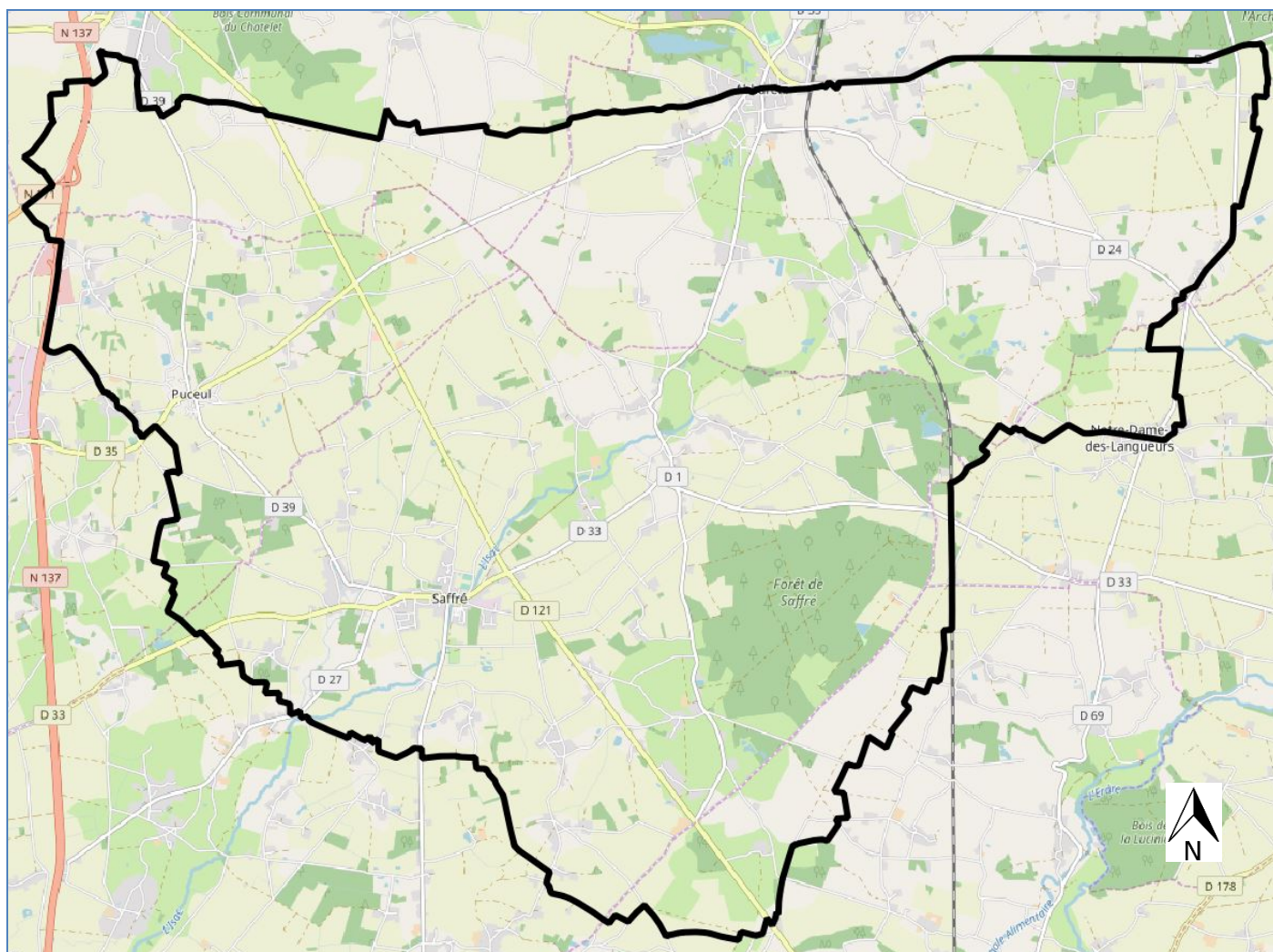


4 AB : Agriculture Biologique





Le bassin versant est un territoire géographique bien défini : il correspond à l'ensemble de la surface recevant les eaux qui circulent naturellement vers un même cours d'eau ou vers une même nappe d'eau souterraine, soit 8 360 hectares, dont environ 6 355 ha à usages agricoles.





Les parties prenantes concernées

La démarche réunit deux types de parties prenantes : les acteurs situés sur le bassin versant de la nappe de Saffré et les abonnés bénéficiaires de la desserte d'eau potable depuis les captages de Saffré.

> Acteurs situés sur le bassin versant de la nappe de Saffré

Habitants, agriculteurs, entrepreneurs, collectivités et tout autre acteur situé sur le bassin d'alimentation en eau potable de la nappe de Saffré sont concernés par cette démarche.

Dans le cadre de l'élaboration de la présente charte, les acteurs suivants ont été rencontrés et associés à plusieurs formats participatifs :

Collectivités

- SAEP de la région de Nort-sur-Erdre (compétence transférée à Atlantic'eau au 01/01/2020)
- Atlantic'eau
- Communauté de communes de Nozay
- Communes de Saffré, Puceul, Abbaretz, Nozay
- Syndicat Chère Don Isac

Le Syndicat Chère Don Isac assure la coordination du CTEau* et accompagnera Atlantic'Eau pour l'obtention des financements dans le cadre de ce contrat. Atlantic'Eau rendra compte de l'avancement de cette charte dans le cadre du CTEau. Dans un souci d'efficience de l'action publique, le passage d'informations et les échanges seront développés afin de permettre la bonne mise en œuvre des actions de chacun des partenaires, une sollicitation ciblée des acteurs de terrain, une technicité renforcée et une synergie dans les actions.

**Cette charte est inscrite dans le programme d'actions plus global du Contrat Territorial Eau (CTEau) Chère Don Isac. Ce contrat a été signé le 8 septembre 2020 pour une durée de 3 ans, renouvelable une fois. La charte fait donc partie d'un projet multithématique et multi acteurs dont l'objectif principal est l'atteinte des objectifs du SDAGE.*

Agriculteurs

Sur la base de l'étude de la Chambre d'agriculture de Loire Atlantique, 104 exploitations agricoles exploitent au moins une parcelle sur le Bassin d'Alimentation de Captage (BAC).

- 22 exploitations agricoles ont la totalité de leur parcellaire dans le BAC, ce qui représente une surface de 1 957 ha ;
- 78 exploitations agricoles ont plus de 15 % de leur surface exploitée dans le BAC ;
- 81 exploitations agricoles ont plus de 10 ha dans le BAC ;
- 25 exploitations agricoles ont leur siège principal dans le BAC ;
- 36 exploitations agricoles ont un ou plusieurs sites secondaires dans le BAC.

Acteurs institutionnels et agriculture (associés en phase de construction de la charte)

- Chambre d'agriculture
- Association Agri Eau Saffré
- CUMA de l'Avenir à Puceul et CUMA de l'Arche à Abbaretz
- Groupement d'Agriculture Biologique de Loire Atlantique
- Centre d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural

Prescripteurs technico-commerciaux (associés en phase de construction de la charte)

- AGRIAL-VEGAM
- Bernard Agri Services-CECAB
- Moisdon





- Lermite Agriculture
- Ter-Qualitechs
- Terrena
- Seenovia
- Biolait
- Coopérative d'Herbauges (non rencontré pour cause d'indisponibilité)

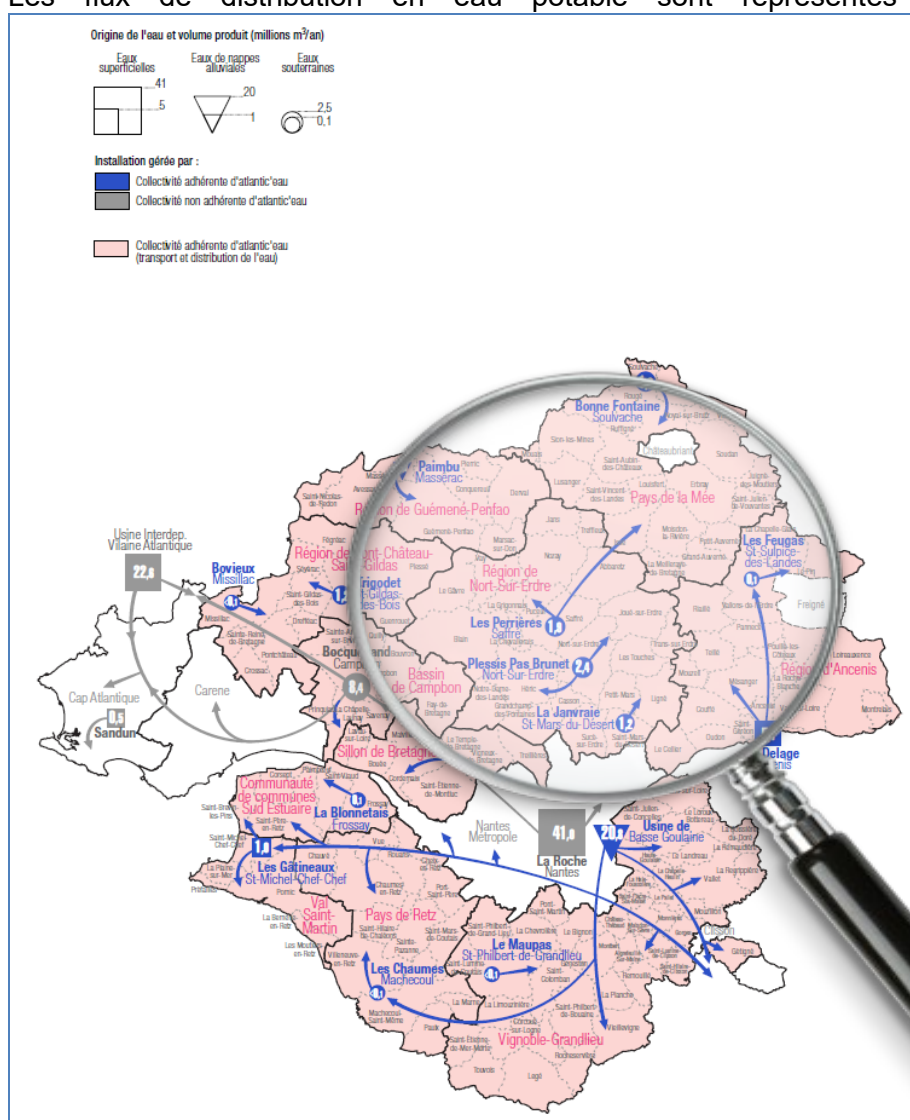
Autres acteurs (pour mémoire)

- Paysagistes (non rencontrés)
- Association « Saffré joli tout fleuri » (associée lors de l'atelier citoyen du 23/04/2019)
- Autres associations non rencontrées (Circuits courges, Association Pays-ans couleurs)
- Habitants, grand public (sollicités lors de l'atelier citoyen du 23/04/2019)

> Abonnés bénéficiaires de la desserte d'eau potable depuis les captages de Saffré

45 000 habitants sont alimentés en eau potable produite depuis la nappe souterraine de Saffré, qui elle-même est en relation avec les cours d'eau de l'Isac et du Pas-Sicard.

Les flux de distribution en eau potable sont représentés sur la carte ci-dessous.



Carte 1 : Origine de l'eau et volume produit en Loire Atlantique – Source Atlantico'eau, avril 2018





1.2 La charte du bassin versant de Saffré, une approche innovante et structurée

Une opportunité pour innover en dépassant les limites des approches descendantes

La mise en place de réglementations ou d'interdictions sur les aires d'alimentation de captages d'eau potable en vue de protéger la ressource est gérée par l'activation de différents leviers.

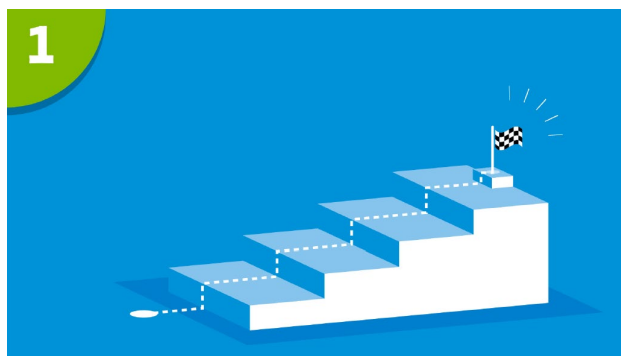
En cas d'inertie des acteurs locaux ou d'inefficacité des programmes d'actions engagés localement, le levier réglementaire est généralement subi.

Dans le cadre du Bassin d'Alimentation du Captage de Saffré et de la présente charte, l'objectif est de centrer la démarche sur la capacité des acteurs à innover collectivement, pour s'affranchir d'un recours au réglementaire et construire ensemble des solutions durables et ambitieuses.

La charte repose sur une démarche qui se veut itérative et non verticale, où les acteurs ont réellement « pris part » aux actions à engager, condition de réussite du changement de comportement et de l'atteinte des résultats sur la durée.

Une charte structurée à travers plusieurs objectifs, différents repères de progrès et actions pour innover

- **Première étape : Définir collectivement d'une VISION 2040**



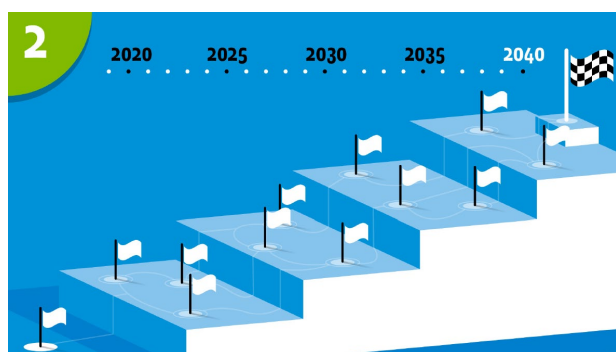
Pour fédérer les acteurs autour du projet de charte et sa déclinaison opérationnelle, il a été incontournable qu'ils définissent par eux-mêmes de grands objectifs communs, qui donnent du sens à une volonté commune de travailler ensemble. Ainsi, ils ont défini par ajustements une **VISION 2040**, qui décrit une grande direction pour se projeter collectivement afin d'atteindre « **le non usage de produit phytosanitaire de synthèse en 2040** ».

La définition d'une vision lointaine a l'avantage de s'abstraire des pratiques actuelles et de se focaliser sur la destination. Cela est **essentiel** pour réussir. Néanmoins, pour donner du sens à l'action, la vision doit être atteignable et crédible. Des **horizons intermédiaires à court et moyen terme** ont également été définis. Cf. « Objectifs généraux à court, moyen et long terme » en page 13.





• Seconde étape : Identifier ensemble des repères de progrès

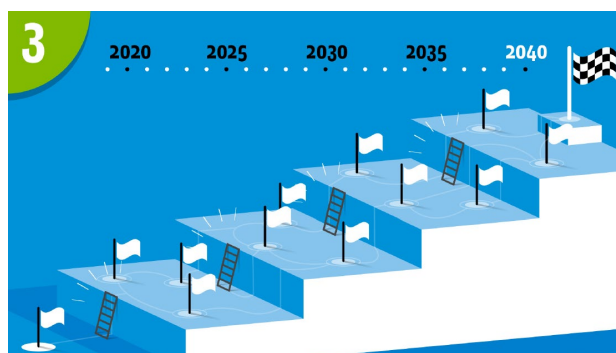


La mise en place d'une « charte orientée innovation et changements » implique de s'intéresser à des **repères de progrès** qui ne se limitent surtout pas à une liste d'actions techniques.

Ces derniers sont à la fois d'ordre techniques, organisationnels, économiques et relationnels.

Les repères de progrès ont leur importance, car si un contexte évolue sur une aire d'alimentation de captage, c'est d'abord parce que les personnes, les groupes, les organisations changent dans leur mentalité, leur rapport aux autres, le sens qu'ils donnent à leur action. Ce sont ces évolutions chez les acteurs et entre les acteurs qui garantissent la durabilité des changements de comportement et de façons de travailler.

• Troisième étape : Mettre en place une série d'actions pour atteindre les repères de progrès qui fédèrent



La charte définit des **orientations** déclinées en différents types d'**actions**.

Leur mise en place doit permettre de parvenir collectivement aux différents repères de progrès prédéfinis.



2. Du diagnostic au projet de charte



2.1 Le phasage de la construction de la charte

Phase 1 : diagnostic territorial

Cadrage



Pré-analyse



- Analyse du contexte
- Compréhension des logiques d'actions
- Lecture des documents d'évaluation
- Compréhension partagée des enjeux

Lancement



COPIL de
Lancement

Janvier 2018



Réunion
publique

14/02/2018

Diagnostic partagé entretiens et ateliers



Agriculteurs

Prescripteurs et filières

Acteurs non
agricoles

Diagnostic



1 atelier agri



1 atelier
non agri



Restitution du
diagnostic

Phase 2 : Co-construction du projet de charte



30 mai 2018,
atelier avec les
agents en charge
du désherbage
communal et
intercommunal



29/01/2019, atelier
agricole



31/01/2019, atelier
agents et élus
communaux sur le
projet de charte



26/02/2019,
journée terrain sur
une exploitation
du réseau BASE
autour de la
conservation des
sols



Atelier citoyen du
23 avril 2019

Phase 3-4 : rédaction projet de charte, structuration du programme d'actions

Entretiens et réunions d'ajustements, finalisation



2.2 Les objectifs généraux à court, moyen et long terme

Préambule : La charte n'est pas figée dans le marbre. Son contenu évolue, s'enrichit et est source de performance collective, grâce à l'auto-évaluation régulière et motivée des acteurs qui la mettent en œuvre.

L'ensemble des acteurs se sont accordés autour de 3 situations idéales à atteindre progressivement.



Situations à atteindre à court, moyen et long terme dans un objectif de convergence et de co-construction progressive

2019-2020	2021-2023	2040
- La charte est fédératrice parce que co-construite avec l'ensemble des acteurs concernés. - La charte définit plusieurs ambitions stratégiques, elles-mêmes déclinées en orientations et actions opérationnelles.	- La charte a permis d'impulser une nouvelle dynamique sur le terrain. - Les signataires ont réussi à atteindre certains repères de progrès et d'innovation qu'ils avaient eux-mêmes co-définis lors de l'élaboration de la charte. - Des actions concrètes mais également de nouvelles manières de collaborer et de dialoguer se sont installées durablement. - Dès 2021 les agriculteurs réussissent, de manière collective, avec l'appui des prescripteurs, à ne plus utiliser de S-métolachlore sur les périmètres de protection rapprochée et sur l'ensemble du Bassin d'Alimentation de Captage à compter de la récolte 2023.	- Le bassin versant est géré sans produits phytosanitaires de synthèse, toutes origines confondues*. - Les pratiques de tous les usagers, sans exception, sont exemplaires en termes de protection de l'eau. - Les agriculteurs et les autres usagers qui ont mis en œuvre la charte et son programme sont fiers de leur réalisation et s'en font les ambassadeurs. - Les évaluations pluriannuelles du programme ont conclu à une efficacité du programme du fait d'une démarche collective et innovante.

* Toutes les solutions alternatives aux produits phytosanitaires ne sont pas connues à ce jour. Si quelques impasses techniques devaient encore subsister en 2040, un recours ponctuel à ces produits pourrait être possible.



2.3 Les indicateurs

Au niveau agricole, des indicateurs ont été identifiés :

2019-2020	2021-2023	2030	2040
Indicateurs de suivi <u>consensuels</u> entre Atlantic'eau et Agri Eau Saffré (réunion de clôture du 28/11/2019)			
IFT herbicide	2021 : Suppression du S-métolachlore sur périmètres de protection rapprochée 2023 : Suppression du S-métolachlore sur l'ensemble du Bassin versant - IFT Herbicide	IFT Herbicide	
Indicateurs de suivi <u>attendus</u> par Atlantic'eau			
Pluri-annuellement : Surfaces cultivées en 0 phyto de synthèse par type de cultures, surfaces en prairies et autres cultures favorables à la qualité de l'eau sur le BV ; Nombre d'EA converties en AB ; Quantité de molécules utilisées sur le bassin ; Conseillers agricoles, coopératives et négoce prescripteurs avec intégration du 0 phyto de synthèse		2030 : parcelles en PR4 et dites « à risques de transfert » exploitées sans produits phytosanitaires de synthèse	
Indicateurs de suivi <u>attendus</u> par Agri Eau Saffré			
Pluri-annuellement : indicateurs de performance économique, indicateurs organisationnels en complément d'indicateurs de pression environnementale (ex. surfaces conduites sur le référentiel HVE, surfaces conduites en agriculture de conservation, autres, etc.)			
Piste de travail pour converger vers des indicateurs partagés, consensuels et légitimes			
Engager un travail collectif permettant d'identifier et de quantifier des indicateurs consensuels pour caractériser la situation actuelle, produire des scénarios d'évolution de l'agriculture qui répondent aux jeux d'objectifs et de contraintes de ces indicateurs légitimes et partagés, en faire un tableau de bord propice à l'innovation. Voir plus en détail la mesure 24-1.			

La mise en œuvre de ces objectifs est définie pour chaque mesure dans la partie « déclinaisons opérationnelles de la charte ».

Les objectifs de réduction de la pression environnementale s'articulent à minima avec le plan Ecophyto 2018, mis en place en 2008 dans le cadre du Grenelle de l'environnement. Ce plan prévoit si possible la réduction de 50 % de l'usage des pesticides dans les 10 prochaines années (Source SAGE Vilaine, Plan d'Aménagement & de Gestion Durable adopté le 2 juillet 2015).



3. Trois axes définis collectivement pour la charte



3.1 Définir une organisation territoriale adaptée au projet

Les éléments du diagnostic partagé

L'évaluation externe du contrat territorial du Bassin d'Alimentation des Captages de Saffré 2010 – 2014 constate en termes de gouvernance et d'animation les éléments suivants :

- Un déficit d'animation en terme de coordination des partenaires/prestataires et sur le terrain vis-à-vis des agriculteurs ;
- Une absence de message commun porté par le syndicat vis-à-vis des partenaires / prestataires et des acteurs locaux ; absence d'arbitrage en cours de route (pas de réunion du comité de pilotage, composition du comité de pilotage qui ne témoigne pas assez de la multiplicité des acteurs locaux, etc.) ; manque d'une coordination « ferme » et d'un portage politique clair : absence de ligne directrice et de décisions.

Lors du diagnostic dédié à la co-construction de la charte, plusieurs approches complémentaires ont été menées au plus proche des agriculteurs et des prescripteurs (entretiens, ateliers de construction de la charte, visites terrain collectives, etc.), afin de dégager des pistes de progrès en cohérence avec les objectifs de la charte.

La gouvernance doit être plus inclusive et horizontale.

L'animation doit être amplifiée et surtout dépasser le conseil agricole classique et historique (conseils de conduite annuelle à la parcelle et à l'exploitation visant un optimum technico-économique, aide à la conformité, expertise fondée sur des références et outils d'aide à la décision) pour aborder d'une autre façon le conseil agricole, qui revient à :

- explorer techniquement ce qu'impliquent des systèmes de culture multi-performants,
- accompagner des dynamiques collectives, innover et intégrer de nouveaux enjeux,
- rechercher des modalités facilitant la mise en œuvre d'un raisonnement agronomique par l'agriculteur dans une vision stratégique et systémique⁵.

⁵ L'approche systémique est indispensable : en testant, non plus des techniques isolées, mais un ensemble de techniques cohérentes entre elles, formant des systèmes de culture et/ou d'élevage, on se rapproche de la manière dont un agriculteur ou un éleveur les met en œuvre.



Les orientations associées : gouvernance, animation, suivi et évaluation

La structuration des orientations et actions pour **amplifier les dynamiques agricoles existantes et en créer de nouvelles** figure ci-après. Chaque mesure est développée plus précisément dans la partie « Déclinaisons opérationnelles de la charte ».

Ambition 1 Une organisation territoriale pour devenir un bassin versant Ø produit phytosanitaire de synthèse en 2040

Objectif : « Amplifier les dynamiques agricoles existantes et en créer de nouvelles par un système de gouvernance, d'animation et de suivi-évaluation adaptés à la mise en œuvre de la charte »

11	Animation de l'innovation agro-économique organisationnelle et environnementale		2019-20	2023-25	2025-2035	2040
Mesure	11-1	Affectation d'un poste d'animateur-trice dédié au projet de territoire innovant Ø phyto de synthèse	☒	☒	☒	☒
Mesure	11-2	Développement de relations partenariales avec les acteurs institutionnels qui s'inscrivent dans le projet de charte	☒	☒	☒	☒
Mesure	11-3	Animation du réseau de conseils et développement agricole, coopératives et négoce prescripteurs	☒	☒	☒	☒
Mesure	11-4	Synergies avec la recherche agronomique sur les systèmes de cultures innovants	☒	☒	☒	☒
Mesure	11-5	Montage financier des projets, recherche de subventions et de partenaires relais	☒	☒	☐	☐
Mesure	11-6	Communication	☒	☒	☒	☒
12	Gouvernance du projet "bassin versant Ø phyto de synthèse"		2019-20	2023-25	2025-2035	2040
Mesure	12-1	Reconfigurer la constitution du comité de pilotage de manière plus équilibrée entre catégories d'acteurs concernés par le bassin versant.	☒	☐	☐	☐
13	Suivi et évaluation des actions et des changements observés		2019-20	2023-25	2025-2035	2040
Mesure	13-1	Suivi - évaluation orienté actions et résultats	☒	☒	☒	☒
Mesure	13-2	Suivi - évaluation orienté changements	☒	☒	☒	☒

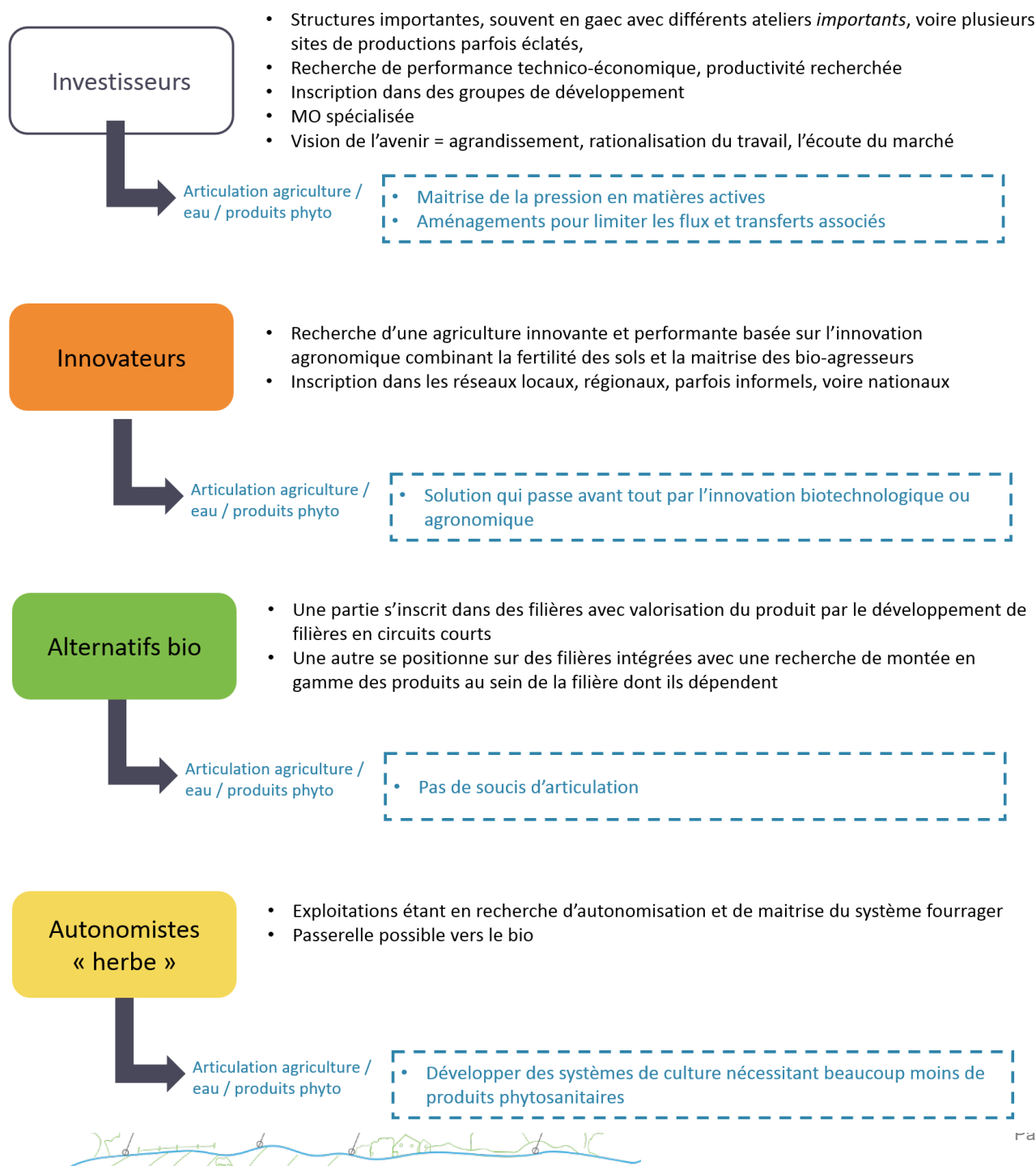


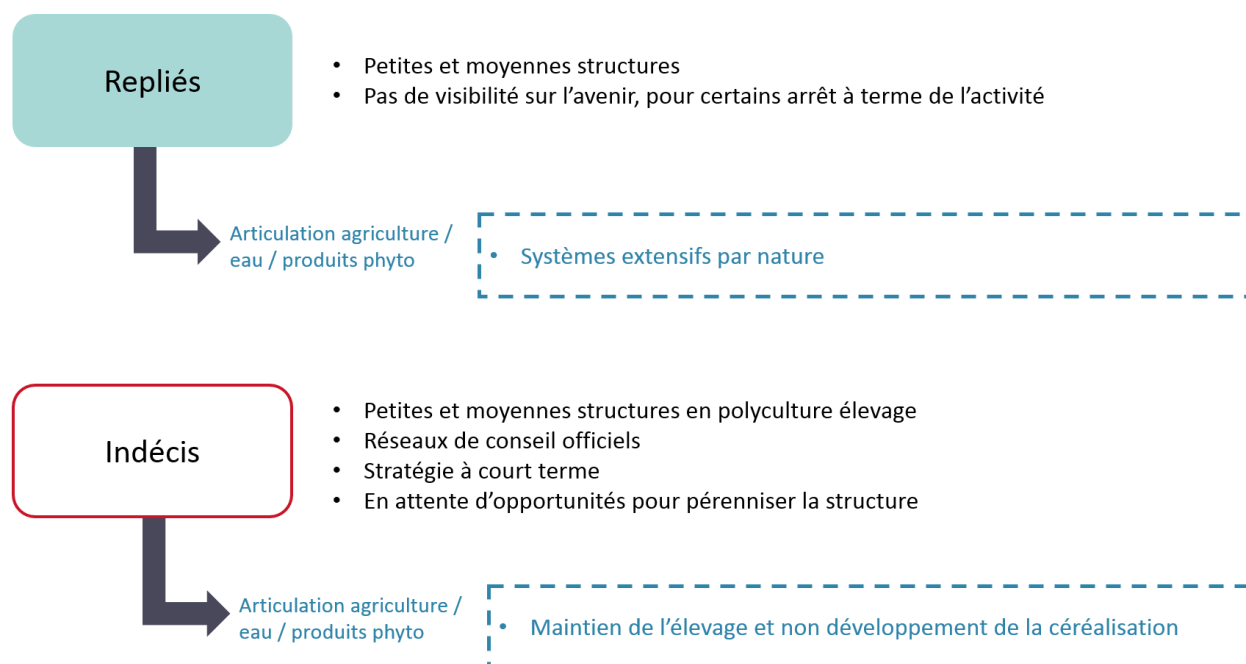
3.2 Ancrer l'innovation agricole et environnementale sur le bassin versant

Les éléments du diagnostic partagé

Afin d'engager des pistes de réflexion déclinées par types d'exploitants, une typologie a été formalisée. Cette méthode fait ressortir des traits saillants, des tendances et des perspectives issues du terrain. Elle n'a pas pour objectif de classer les exploitations dans des cases, la réalité étant bien plus complexe, mais d'identifier des leviers propres à la diversité des situations rencontrées.

• Types d'exploitations et leviers potentiels pour une articulation positive entre agriculture et protection de la ressource en eau





Les agriculteurs rencontrés ont tous fait part de leur volonté d'évoluer et de trouver des solutions de différents ordres spécifiquement selon leurs systèmes, telles qu'évoquées précédemment au travers de cette typologie.

Ces évolutions sont de différents ordres : point de rupture envisageable pour certains, transition progressive pour d'autres... Ces trajectoires ne sont, par nature, jamais linéaires, car le changement et l'innovation imposent de passer de la maîtrise des bio-agresseurs à l'équilibre de son système, de l'assurance à la vigilance. La propension au risque et à l'expérimentation sont variables selon les agriculteurs : anticipation ou temporisation vis-à-vis des futures normes, autonomie décisionnelle, fourragère, en intrant, etc.

Tous ces facteurs nécessitent un accompagnement sur mesure, régulier et innovant.

• Réseaux de conseils et développement agricole – implication des acteurs institutionnels

Les relations partenariales avec les acteurs institutionnels ancrés localement (Chambre d'agriculture, Arvalis, GAB, CIVAM) se sont réalisées par missions de prestations thématiques, mais insuffisamment dans le cadre d'une dynamique collective et collaborative qui fédère autour d'un objectif commun. La mise en œuvre de cette charte doit permettre une montée en puissance de relations partenariales plus ambitieuses.

• Réseaux de conseils et développement agricole – implication des prescripteurs technico-commerciaux

La plupart des prescripteurs technico-économiques s'accordent pour participer à des temps d'échange et d'approfondissement ou de formation permettant prise de recul et innovation.

La mise en place de plateformes d'essai en intégrant les prescripteurs fait consensus, dès lors que ces dispositifs s'articulent avec le réseau client de chacun tout en associant divers spécialistes lors des visites.

Les prescripteurs souhaitent également être tenus informés des avancées globales du projet de territoire associé à la charte, afin d'être présents aux différents moments de communication.



Ces différentes modalités partenariales sont détaillées précédemment dans la mesure 11-3 « Animation du réseau de conseils et développement agricole, coopératives et négoce prescripteurs ».

Les orientations associées : innovation agricole et environnementale

La structuration des orientations et actions pour **faciliter l'innovation agricole et environnementale** figure ci-après. Chaque mesure est développée plus précisément dans la partie « Déclinaisons opérationnelles de la charte ».

Ambition 2 Ancrer l'innovation agricole et environnementale sur le bassin

Objectif : Faciliter l'innovation agricole et environnementale en cohérence avec les objectifs de la charte

21	Groupe(s) d'innovation agro-économique organisationnelle et environnementale, approche collective	2019-20	2023-25	2025-2035	2040
Mesure	21-1 Groupe "innovations"	☒	☒	☒	☒
Mesure	21-2 Groupe spécifique sols	☒	☒	☐	☐
Mesure	21-3 Construire un cahier des charges MAE spécifique pour permettre progressivement l'atteinte du Ø phyto de synthèse (différents niveaux d'engagement et de prise en charge économique) ou autres dispositifs (Paielements pour services environnementaux)	☒	☒	☐	☐
22	Appui individuel décliné par types d'exploitations	2019-20	2023-25	2025-2035	2040
Mesure	22-1 Appui progressif à la transition Ø phyto de synthèse (types "investisseurs", "innovateurs")	☒	☒	☒	☒
Mesure	22-2 Appui au développement de systèmes herbagers et à l'agriculture biologique (types « autonomistes herbe » et alternatifs bio »)	☒	☒	☒	☒
Mesure	22-3 Maitriser le risque accidentel des pollutions ponctuelles à court terme	☒	☐	☐	☐
23	Montage de projets de filières, valorisation économique en lien avec la charte	2019-20	2023-25	2025-2035	2040
Mesure	23-1 Valorisation de la filière viande bovine	☒	☒	☒	☐
Mesure	23-2 Maintien et/ou développement des prairies et autres cultures favorables à la qualité de l'eau sur le bassin vis-à-vis des phytosanitaires	☒	☒	☒	☐
Mesure	23-3 Mise en place de labels, marques spécifiques à l'opération	☐	☒	☒	☐
24	Approche globale à l'échelle du bassin d'alimentation de captage	2019-20	2023-25	2025-2035	2040
Mesure	24-1 Etat de la situation et prospective à l'échelle du Bassin d'Alimentation de Captages	☒	☒	☒	☐
Mesure	24-2 Gestion spécifique du S-métolachlore sur les périmètres de protection rapprochés	☒	☒	☐	☐
Mesure	24-3 Mise en place d'un maillage bocager efficace, et travaux hydrauliques sur les cours d'eau et milieux humides	☒	☒	☐	☐



3.3 Développer un engagement exemplaire des collectivités, acteurs économiques, associations et habitants

Les éléments du diagnostic partagé

La communauté de communes de Nozay (CCN) a élaboré son projet de territoire 2017 – 2030. Il comporte 2 enjeux et 4 orientations stratégiques qui s'articulent avec la charte, notamment, l'orientation suivante : « Faire de la protection de la ressource en eau et de la préservation des milieux aquatiques l'atout de la qualité de vie et des paysages du territoire ».

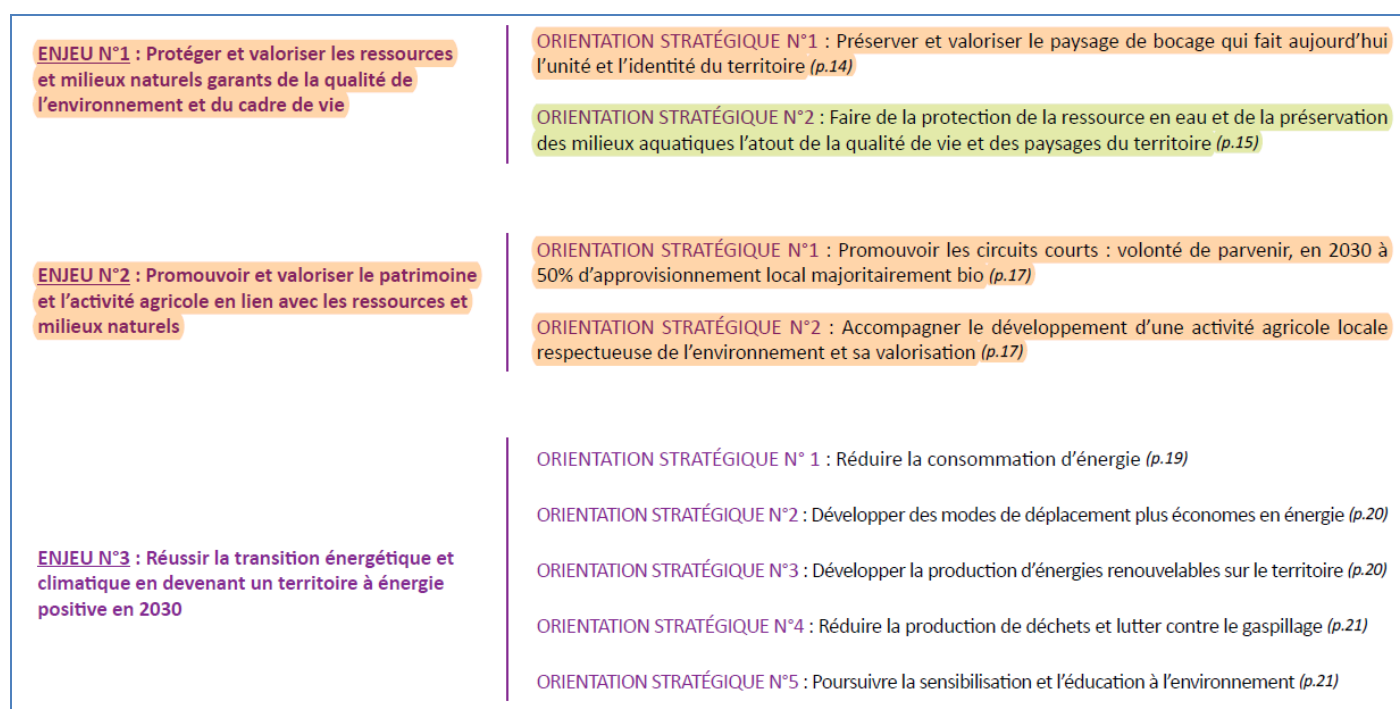


Figure 1 : Enjeux et orientations stratégiques du projet de territoire de la communauté de communes de Nozay qui s'articulent étroitement avec le projet de charte

L'élaboration de ce projet de territoire a révélé à l'ensemble des acteurs que l'eau était un enjeu commun et fédérateur sur le territoire et qu'un lien devait être fait entre le développement des activités humaines et la reconquête de la qualité de l'eau.

L'enjeu « promouvoir et valoriser le patrimoine et l'activité agricole en lien avec les ressources et milieux naturels » amène la communauté de communes de Nozay à porter ainsi une attention particulière à la valorisation agricole des productions respectant un cahier des charges protecteur de la ressource en eau.

La genèse de ce projet a également révélé, lors d'une visite de la station de pompage de Saffré, à quel point nombre d'acteurs ignoraient la problématique de la protection de la ressource eau potable à l'échelle du bassin versant.





Château d'eau - Saffré

18 sites de production d'eau potable en Loire-Atlantique

Production à Saffré : 2 millions de m³ / an.

ORIENTATION STRATÉGIQUE N°2 : Faire de la protection de la ressource en eau et de la préservation des milieux aquatiques l'atout de la qualité de vie et des paysages du territoire

À compter du 1^{er} janvier 2020, la Communauté de Communes sera titulaire de nouvelles compétences obligatoires : la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) et l'eau potable, transférées dès le 1^{er} janvier 2018, ainsi que l'assainissement dans sa globalité en 2020.

En intégrant l'eau et l'assainissement aux compétences obligatoires des intercommunalités, le législateur a souhaité mettre fin à la fragmentation des autorités organisatrices afin d'apporter une réponse plus adaptée aux nombreux enjeux environnementaux, patrimoniaux et économiques de ces services. En effet, les politiques d'eau et d'assainissement doivent être aujourd'hui replacées au cœur des projets de territoire et gérées de manière beaucoup plus transversale qu'hier en s'inscrivant dans une gestion intégrée du cycle de l'eau prenant en compte la protection de la biodiversité.

Au vu de ces évolutions législatives et institutionnelles, du réchauffement climatique qui fait de la ressource en eau un bien de plus en plus précieux, la Communauté de Communes de Nozay doit désormais se soucier tout autant de la qualité et de la préservation de la ressource que de sa production. Aussi, consciente de constituer le réservoir d'eau d'une partie du département, notamment avec la zone de captage de Saffré, elle a décidé de faire de la protection de la ressource en eau et de la préservation des milieux aquatiques l'atout de la qualité de vie et des paysages du territoire.

Ainsi, diverses actions visant à l'amélioration de la qualité des cours d'eau, à la protection et à la valorisation de cette ressource seront mises en place.

➤ ACTIONS

- 1 Participer aux travaux sur le Périmètre de Protection de la nappe phréatique de Saffré
- 2 Mettre en œuvre le transfert des compétences GEMAPI, eau potable et assainissement collectif
- 3 Coordonner l'animation et la promotion des sites des sept étangs
- 4 Réaliser l'inventaire des zones humides et sur l'état des cours d'eaux dans le cadre du futur PLUi
- 5 Actualiser les inventaires des zones naturelles d'intérêt faunistique et floristique en lien avec les partenaires compétents dans le cadre du futur PLUi
- 6 Développer les actions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement auprès des scolaires et de tout public en lien avec les partenaires

Figure 2 : Orientation stratégique de la communauté de communes de Nozay « Faire de la protection de la ressource en eau et de la préservation des milieux aquatiques l'atout de la qualité de vie et des paysages du territoire »

Les problématiques amont / aval liées aux inondations ainsi que la thématique centrale de la protection de l'eau potable sont de réelles préoccupations.

Le besoin de faire de l'eau un enjeu fédérateur plutôt qu'un sujet qui divise ou oppose est récurrent.

Sur l'ensemble des communes, des attentes citoyennes se manifestent pour une évolution de la pression polluante et la protection de l'eau et cela de manière croissante avec l'arrivée de nouveaux arrivants très sensibles à ces questions.

Plusieurs associations présentes sur le territoire démontrent une sensibilité sur l'éducation à l'environnement et le développement durable. Elles s'impliquent déjà sur différents axes en lien avec la problématique du projet de charte, par exemple dans le cadre du projet transition alimentaire et environnementale sur le territoire de Saffré, mais pas seulement.

Plusieurs citoyens et habitants ont participé à la réunion de lancement de la démarche à Abbaretz. Ils ont exprimé le souhait d'être tenus informés des prochains ateliers de consolidation et réunions d'information.



Les orientations associées : pour un engagement exemplaire des collectivités, entreprises, associations et habitants

La structuration des orientations et actions pour faciliter un engagement des acteurs non agricoles figure ci-après. Chaque mesure est développée plus précisément dans la partie « Déclinaisons opérationnelles de la charte ».

Ambition 3 Développer un engagement exemplaire des collectivités, entreprises, associations et habitants

Objectif : Un portage motivé de la charte par les collectivités, communes, acteurs économiques, associations et habitants

		2019-20	2023-25	2025-2035	2040
31	Articulation avec le projet de territoire de la CCN				
Mesure	31-1 Articulation du projet de territoire et de la charte Ø phyto de synthèse, hébergement du poste d'animateur à Nozay	☒	☒	☒	☒
32	Désherbage Ø phyto de synthèse sur les surfaces communales				
Mesure	32-1 Anticiper les aménagements pour supprimer les interventions chimiques	☒	☒	☐	☐
Mesure	32-2 Induire des changements de comportements	☒	☒	☐	☐
33	Gestion Ø phyto des terres communales de Saffré				
Mesure	33-1 Gestion des terres communales à usage agricole en Ø phyto en 2024	☐	☒	☐	☐
34	Considération des rejets d'AMPA d'origine domestique et problématique du DIURON				
Mesure	34-1 Réduction progressive et totale des rejets d'AMPA d'origine domestique	☒	☒	☒	☒
Mesure	34-2 Réduction des risques de transfert de Diuron liés aux usages professionnels du bâtiment	☒	☒	☐	☐
35	Groupe associatif et citoyens impliqué dans l'application de la charte Ø phyto de synthèse				
Mesure	35-1 Mise en place et animation d'un groupe de citoyens impliqués dans la mise en place et le suivi de la charte	☒	☒	☐	☐



4. Déclinaisons opérationnelles de la charte





Axe 1 : Définir une organisation territoriale adaptée au projet

Orientation [11] : Animation de l'innovation agro-économique

- Mesure [11-1] : Affectation d'un poste d'animateur-trice dédié au projet de territoire innovant « Bassin de Saffré : tous innEAUv'acteurs »

Cette mesure est la plus importante pour la mise en œuvre de la charte. Elle est un prérequis à toutes les autres.

> Repères de progrès

- En 2021, une animation est dédiée à la mise en place du projet de territoire innovant « Bassin de Saffré : tous innEAUv'acteurs ». Cette animation se caractérise par une présence de terrain régulière et mobilisatrice. Elle vise à accompagner de manière innovante le changement technique, organisationnel et économique où les dynamiques sociales et le partage de savoirs priment.

Cf. mesures associées dans la partie axe 2 « Ancrer l'innovation agricole et environnementale sur le bassin », pour mémoire :

Approches collectives

- Groupe innovation et groupe sol ;
- Construction d'une MAE dédiée ;
- Aménagements bocagers.

Approches individuelles

- Présence terrain régulière adaptée à la diversité des profils d'exploitations agricoles

Entre 2021 et 2025, l'animateur-trice a développé une approche qui combine performance économique, organisationnelle et environnementale. L'environnement n'est jamais l'unique entrée considérée (afin d'éviter les échecs les plus classiques en la matière), mais davantage un critère de décision et d'évaluation qui permet d'engager les actions les plus pertinentes pour une évolution vers le non usage de produits phytosanitaires de synthèse.

- Le poste d'animation est financé par Atlantic'eau. Ce financement pourra évoluer.
- Les synergies avec le Syndicat Chère-Don-Isac sont communes et ne font pas office de doublons avec les actions engagées par Atlantic'eau, notamment sur la maîtrise des pollutions diffuses. Qualité de l'eau et problématiques amont / aval des inondations forment un tout cohérent en termes de contenu et d'animation.
- La plupart des mesures reposent sur un binôme animateur / référent professionnel pour qu'elles impliquent les acteurs et qu'elles soient cohérentes.



Axe 1
Définir une organisation territoriale adaptée au projet

Axe 2
Ancrer l'innovation agricole et environnementale sur le bassin versant

Axe 3
Développer un engagement exemplaire des collectivités, acteurs économiques, associations et habitants



> Contenu

Profil du poste d'animation

Un profil ingénieur agronome expérimenté en développement économique et démarches environnementales innovantes est attendu. L'animateur devra être en capacité de mobiliser dans la durée à la fois :

- les agriculteurs,
- les nombreux référents techniques présents sur le terrain, ainsi que toutes les parties prenantes territoriales qui peuvent contribuer à la réussite du projet (Cf. liste des acteurs concernés et principaux bénéficiaires de la charte – Partie « Présentation de la démarche ».
- tous experts et structures extérieurs susceptibles d'aider l'innovation.

Le profil du candidat devra démontrer :

- un savoir-faire en dialogue territorial avec de réelles références en termes d'animation de groupes et de réseaux,
- une bonne connaissance des filières agro-alimentaires, avec une capacité de les articuler avec l'objectif territoire,
- une expérience en gestion de projet de territoires, suivi-évaluation orienté changements.

80 % du temps de travail seront consacrés au projet de Charte « Bassin de Saffré : tous innEAUv'acteurs » et 20 % à de la prospective.

> Portage et partenariats

Portage de la mesure

Le poste d'animation est porté par Atlantic'eau.

Rôle et engagement des partenaires

L'employeur est Atlantic'eau (le poste est financé par Atlantic'eau).

Agri-Eau-Saffré établit une relation collaborative avec l'animateur-trice et réciproquement.

> Points de vigilance à considérer, recommandations

Lors de la phase terrain de co-construction du projet de charte, les acteurs ont clairement exprimé leurs attentes envers une animation beaucoup plus intense, régulière et différente comparativement à celle mis en place depuis le contrat territorial 2010-2014 (cf. repères de progrès attendus).



Axe 1
Définir une organisation territoriale adaptée au projet

Axe 2
Ancrer l'innovation agricole et environnementale sur le bassin versant

Axe 3
Développer un engagement exemplaire des collectivités, acteurs économiques, associations et habitants



• Mesure [11-2] : Développement de relations partenariales avec les acteurs institutionnels qui s'inscrivent dans le projet de charte

> Repères de progrès

Pour mettre en œuvre les différentes mesures de la charte et leur déclinaison sur le terrain, les relations partenariales avec les acteurs institutionnels sont formalisées par voie de convention liant Atlantic'eau et les partenaires de la charte.

> Contenu

Mise en place des mesures de la charte en collaboration avec les acteurs institutionnels identifiés et proposant les avantages suivants :

Chambre d'Agriculture

- bien implantée localement,
- bonne connaissance du Bassin d'Alimentation de Captage,
- appui du bureau directeur de l'association Agri Eau Saffré via des formations sur les causes des pollutions diffuses d'origine agricole (prestations mobilisant entre autres, Arvalis - Institut du Végétal, station expérimentale de La Jaillière).

Seenovia

- bonne implantation locale,
- accompagnement individuel des agriculteurs en reconversion bio.

Groupement d'Agriculture Biologique 44

- forte présence sur le département,
- méthodologie structurée sur les approches filières locales,
- accompagnement technique : formation, groupes d'échanges (sol sur Saffré), conversion bio, transition alimentaire).

CIVAM

- formation herbe pointue orientée sur un travail de groupe entre pairs,
- offre de formation articulée avec le GAB,
- accompagnement de circuits courts non alimentaires (filière bois-énergie) en lien avec le GAB44.

Autres acteurs : BASE, Arvalis, Agri Ouest, Provost, etc.

- créer des synergies avec le réseau BASE (agriculture de conservation des sols et gestion des adventices en réduisant la pression phytosanitaire) en cohérence avec les centres d'intérêts des agriculteurs,
- explorer de nouvelles collaborations avec Arvalis - Institut du Végétal, notamment vis-à-vis des nouveaux itinéraires techniques orientés « biocontrôle »,
- associer les Entreprises de Travaux Agricoles (Agri Ouest, Provost, etc.).

> Portage et partenariats

Portage par Atlantic'eau (poste d'animateur-trice)



Axe 1
Définir une organisation territoriale adaptée au projet

Axe 2
Ancrer l'innovation agricole et environnementale sur le bassin versant

Axe 3
Développer un engagement exemplaire des collectivités, acteurs économiques, associations et habitants



• Mesure [11-3] : Animation du réseau de conseils et développement agricole, coopératives et négoce prescripteurs

> Repères de progrès

Progressivement, l'ensemble des prescripteurs technico-économiques participent et s'impliquent à des temps d'échanges et d'approfondissements ou de formation permettant prise de recul et innovation.

L'évolution des pratiques se réalise selon trois approches complémentaires :

- une première entrée par la nocivité des produits et la recherche de solutions techniques molécule par molécule : les impasses amènent à trouver des solutions,
- une deuxième entrée par la mise en dynamique collective permettant implication des prescripteurs, innovation et auto-formation.
- une dernière entrée qui modifie les « bruits de fond » idéologiques, notamment par l'organisation de conférences fondatrices permettant de faire évoluer la perception de la problématique de manière globale.

> Contenu

Un partenariat avec les prescripteurs technico-économiques agricoles, en tant qu'acteurs influents et concernés par l'évolution des systèmes agricoles situés sur le BAC, est indispensable et attendu par les agriculteurs. Elle s'articule avec les actions qui mobilisent les acteurs institutionnels agricoles. L'animation repose sur :

Des temps d'échanges et d'approfondissements sur la transition agronomique des systèmes de cultures innovants en cohérence avec les objectifs de la charte

- Analyse des problèmes liés à l'usage des produits phytosanitaires, dont arrêt de l'usage du s-metolachlore ;
- Identification de leviers progressifs par type d'exploitations et systèmes de cultures ;
- Interventions d'experts en lien avec ces sujets ;
- Présence d'agriculteurs témoins ;

Ces temps d'échanges permettraient le suivi d'indicateurs et le bilan post campagnes de céréales, maïs et autres cultures.

Des ateliers « brainstorming » en deux temps

- Mise en dynamique collective : Solliciter chacun des prescripteurs en leur demandant de venir exposer une pratique innovante permettant de réduire l'utilisation des produits phytosanitaires.
- Prise de recul en s'inscrivant dans une démarche positive et constructive : si besoin, préparer l'intervention du prescripteur avec l'aide d'un spécialiste expliquant scientifiquement les impacts de ces pratiques innovantes. Faire intervenir ce spécialiste à la suite de l'exposé du prescripteur pour éclairer les processus à l'œuvre.

L'organisation de plateformes d'essais

- Partir de l'initiative du prescripteur et de son client ;
- Délimiter la parcelle d'essai (baliser) et organiser un essai pluriannuel (5 ans minimum, à déterminer avec le spécialiste indépendant) ;
- Solliciter un spécialiste indépendant (par exemple : Chambre d'agriculture, ferme de DERVAL ou autres, bureau d'études indépendant, réseau "base", etc.) pour élaborer le référentiel ;
- Faire appel à une Entreprise de Travaux Agricoles (ETA) pour le matériel et sa prise en charge économique par le Syndicat d'Alimentation d'Eau Potable (SAEP) ;





- Prévoir une « base assurantielle » (indemnité en cas de baisse de marge brute payée par le syndicat d'eau) ;
- Organiser une plateforme d'essai par réseau « prescripteurs » : organiser des visites sur site avec l'ensemble de la clientèle.

Une participation aux « conférences fondatrices » (mesure 11-7)

- Inviter l'ensemble du monde agricole et le grand public à venir découvrir des nouveaux sujets : par exemple, le changement climatique et les conséquences sur l'eau et sur les sols, l'Agriculture Écologiquement Intensive (AEI) et l'agro-écologie, la robotique, la vie biologique du sol, etc.
- Utiliser ces conférences pour animer des débats collectifs autour de conséquences attendues sur le territoire.

> Portage et partenariats

Portage de la mesure

L'animation de la dynamique prescripteurs technico-économiques est portée par Atlantic'eau (poste animateur-trice). Les plateformes d'essai bénéficient de l'appui des partenaires institutionnels associés.

Chaque « plateforme prescripteur » est sous la responsabilité de ces derniers, puisqu'elles s'inscrivent dans leur environnement clients.

Les prescripteurs s'engagent à participer aux actions présentées dans la rubrique précédente.

Rôle et engagement des partenaires

Équivalent à la mesure 11-1 : affectation d'un poste d'animateur-trice dédié au projet de territoire innovant « Bassin de Saffré : tous innEAUv'acteurs »

> Points de vigilance à considérer, recommandations

Compte tenu de l'ambiance très concurrentielle entre prescripteurs sur le terrain, il est souhaitable de respecter les réseaux de prescription (portefeuille clientèle).

Les prescripteurs technico-économiques privilégient une coordination de ces actions par l'animateur-trice Atlantic'eau.

Mesure [11-4] : Synergies avec la recherche agronomique sur les systèmes de cultures innovants

> Repères de progrès

Par l'animation du projet de charte, des relations partenariales s'établissent avec les acteurs de la recherche agronomique appliquée, en particulier sur les dispositifs de plein champ et la conception de systèmes de cultures innovants.

> Contenu

Structures locales et régionales

Se rapprocher de la **ferme expérimentale de Derval**, d'**Arvalis Institut du végétal** et de la **station expérimentale de Trévarez** (Chambre d'agriculture), afin de mobiliser leur savoir-faire en termes de mise en place de dispositifs expérimentaux et acquisition de références en lien avec la problématique de la charte.





Structures nationales

Se rapprocher du **Réseau Mixte Technologique Systèmes de Culture Innovants (RMT SdCi)**, porté par l'INRAE.

Les travaux du RMT SdCi abordent des questions de conception, de transition comme d'innovation stricto sensu. Ils se limitent aux cultures assolées des exploitations de grande culture, de polyculture-élevage et de légumes et maraîchage. Constitué de nombreux partenaires, ce réseau a un objectif double :

- Proposer des méthodes pour mettre en œuvre des systèmes de culture innovants et donner à voir un ensemble diversifié de systèmes originaux, réussis et performants, afin de fournir des ressources aux agriculteurs et aux acteurs de la recherche, du développement et de la formation ;
- Développer un réseau de compétences dans la formation et l'accompagnement des agriculteurs en transition vers l'agroécologie.

Le projet « Saffré, tous innEAUv'acteurs » a été retenu en 2020 dans le cadre de l'appel à projet de l'INRAE « cultiver et produire autrement ». Ce projet de recherche d'une durée de 6 ans, vise l'émergence d'une agriculture sans usage de produit phyto. Les territoires test (dont Saffré) bénéficieront d'un accompagnement d'équipes de recherche multidisciplinaires pour faciliter l'émergence d'innovations agro-environnementales, organisationnelles et économiques à différentes échelles (parcelle, exploitation, territoire et filière).

La 1ère phase de travail aura pour objectif de mieux se connaître pour construire ensemble les actions à venir. Une 2ème phase aura pour objectif d'imaginer des actions innovantes pour atteindre le non usage de produits phyto. Dans un 3ème temps, un accompagnement pour expérimenter et évaluer concrètement des solutions sur le territoire sera proposé. Les processus à l'oeuvre sur les différents territoires feront l'objet d'analyses qui se traduiront par la production de publications scientifiques.

> Portage

Portage par Atlantic'eau (poste d'animateur-trice)

• Mesure [11-5] : Montage financier des projets, recherche de subventions et de partenaires relais

> Repères de progrès

Les synergies entre Atlantic'eau, la communauté de communes de Nozay, la Chambre d'agriculture des Pays de la Loire permettent de dégager de nouveaux dispositifs de financements pour innover.

> Contenu

Un travail de veille active (20 % du poste d'animateur-trice) permet de dégager des leviers financiers pour innover au-delà d'un cadre classique.

Plusieurs pistes ont été évoquées lors de la phase de diagnostic, rappelées ci-après de manière non exhaustive :

- Appui à la mise en place de GIEE ;
- Construire un cahier des charges MAE/PSE spécifique pour aller progressivement vers le non usage de produits phytosanitaires de synthèse ;
- Montage de projets de filières, valorisation économique en lien avec la charte (Cf. orientation 23)

> Portage

Atlantic'eau (poste d'animateur-trice)





• Mesure [11-6] : Communication

> Repères de progrès

En 2021, l'ensemble des parties prenantes (habitants, agriculteurs, élus et agents) est sensibilisé aux enjeux de la qualité de l'eau. Elles ont pris conscience que la reconquête de la qualité de l'eau est l'affaire de tous. Chacun, à son échelle, engage des changements de pratiques lui permettant de stopper définitivement ou partiellement l'emploi de pesticides. Ces changements sont le fait de modifications des pratiques, de modifications des habitudes alimentaires et d'achats.

En 2040, les produits phytosanitaires ne sont plus employés. Les habitants ont pris conscience du lien étroit à établir entre la production locale, les pratiques sans phyto de synthèse et l'alimentation.

Les mesures de communication/sensibilisation à mettre en place ont donc pour objectif d'induire un changement culturel sur la durée.

> contenu

Un plan de communication élaboré de manière collective entre les signataires et non pas isolément

Quatre grands objectifs du plan de communication seront considérés dans la mise en œuvre de la charte :

- **Interpeller et mobiliser** (émergence du sujet dans le quotidien des cibles pour que celles-ci se sentent concernées, identification du Maître d'Ouvrage, entretien de la mobilisation sur l'ensemble de la démarche) ;
- **Expliquer et informer** (pédagogie et vulgarisation sur le projet et la démarche, bénéfices attendus de la démarche, etc.) ;
- **Débattre et animer** (outils de communication spécifiques pour engager et dynamiser les interventions) ;
- **Délibérer et rendre compte** (aboutissement et bilan de la démarche).

L'organisation de conférences fondatrices : un format pertinent à considérer

La conférence fondatrice est un des outils de communication qui permet le changement des « bruits de fonds » idéologiques sur un territoire et qui facilite l'émergence d'une conscience collective, notamment celle de la problématique de la reconquête de la qualité de l'eau. Il s'agit d'organiser une série de conférences (y compris à petits effectifs) traitant de sujets différents et permettant aux auditeurs d'avoir une vision globale et locale, analytique et systémique de la problématique de l'eau et des pratiques.

- Inviter la population à s'informer, échanger et débattre sur divers sujets, tels que le changement climatique et ses conséquences sur la ressource en eau, la relation entre le prix de l'eau et le coût de dépollution, les pratiques exemplaires et innovantes d'entretien des espaces verts et des jardins, les échanges de savoirs, l'équilibre alimentaire et la cuisine, les déchets, le jardinage et la santé humaine, la notion du « propre » et du « sale » dans les espaces extérieurs, etc.
- Se servir de ces conférences comme « point d'accroche » pour inviter les parties prenantes à rejoindre des groupes de travail spécifiques.

Les visites terrain de sites innovants avec les élus, bénéficiaires et partenaires

Visites thématiques de bassins versants impliqués dans des démarches innovantes pouvant nourrir la réflexion sur le BAC de Saffré (divers territoires labellisés filières durables, Territoires Bio, etc.).



Axe 1
Définir une organisation territoriale adaptée au projet

Axe 2
Ancrer l'innovation agricole et environnementale sur le bassin versant

Axe 3
Développer un engagement exemplaire des collectivités, acteurs économiques, associations et habitants



> Portage et engagements

Atlantic'eau (poste d'animateur-trice)

Un engagement est pris pour définir un plan de communication partagé, a minima entre Atlantic'eau, la communauté de communes de Nozay et Agri-Eau-Safré.

Axe 1
Définir une organisation territoriale
adaptée au projet

Axe 2
Ancrer l'innovation agricole et
environnementale sur le bassin versant

Axe 3
Développer un engagement exemplaire des collectivités,
acteurs économiques, associations et habitants





Orientation [12] : Gouvernance du projet « Bassin de Saffré : tous innEAUv'acteurs »

- **Mesure [12-1] : Reconfigurer la constitution du comité de pilotage de manière plus équilibrée entre catégories d'acteurs concernés par le bassin versant.**

> Repères de progrès

Dès 2021, au sein du COPIL, le nombre d'agriculteurs présents est suffisant pour refléter la diversité des systèmes et des initiatives engagées et pour assurer un dialogue équilibré entre les différentes parties prenantes.

> Contenu

Suite à une première réunion de cadrage en janvier 2018, un premier cadre de gouvernance a été retenu pour initier la démarche portée par le SAEP de la région de Nort-sur-Erdre :

Ce COPIL comporte une présence assez restreinte d'agriculteurs et à l'inverse une présence d'élus et d'agents assez significative.

Eu égard aux objectifs de la charte et pour permettre une bonne gouvernance⁶, il est convenu :

- un rééquilibrage de la présence des agriculteurs vis-à-vis de la diversité des exploitations et vis-à-vis des autres acteurs (élus, agents),
- une volonté de mettre en place des formats d'animation permettant davantage d'ouverture et de dialogue (tables rondes, constructions participatives, sujets ouverts, points importants à discuter, etc.).

Le nouveau cadre pressenti regroupe les membres suivants :

- Atlantic'eau
- Agri Eau Saffré (4 membres, 1 par commune)
- Chambre d'agriculture (2 sièges)
- Communauté de communes de Nozay
- Syndicat Chère-Don-Isac
- GAB
- CIVAM
- DDTM
- Autres financeurs
- Personnes ressources sollicitées selon des sujets concrets portés à l'ordre du jour.

> Portage et engagements des partenaires

Portage de la mesure

Atlantic'eau

Rôle et engagement des membres du COPIL.

Participer avec régularité au COPIL.

⁶ On signifie par bonne gouvernance « la meilleure manière d'associer les acteurs aux statuts et prérogatives diverses en vue d'aboutir durablement à une gestion concertée et optimale de la ressource en eau potable ».





> Points de vigilance à considérer, recommandations

Le futur COPIL est pensé comme la future instance de participation qui aura vocation à favoriser la bonne gouvernance du processus. Néanmoins, l'expérience des actions engagées sur les aires d'alimentation des captages (AAC) montre que généralement, les COPIL fonctionnent comme des scènes d'oppositions : « ceux qui veulent avancer et ceux qui ne veulent pas » ; « ceux qui parlent depuis la théorie et ceux qui vivent la pratique » ; « ceux qui ont une vision environnementale des choses et ceux qui ont une vision économique », etc.

Sortir de cette caricature trop souvent rencontrée doit être un objectif : il est essentiel de créer des instances complémentaires, d'autres lieux moins publics au sein desquels les acteurs peuvent dépasser ces postures. Dans cette optique, la charte prévoit la mise en place du groupe innovation (mesure 21-1) et un ensemble de mesures qui visent conjointement à faire évoluer les connaissances, changer les pratiques et les relations sociales autour du projet commun de charte.

Orientation [13] : Suivi et évaluation des actions et des changements observés

• Mesure [13-1] : Suivi - évaluation orienté actions et résultats

> Repères de progrès

Les acteurs se donnent les moyens en continu (et tous les 3 ans de manière plus approfondie) de suivre et évaluer la mise en œuvre des activités et leurs résultats directs.

> Contenu

Créer un groupe de suivi qui se réunit deux fois dans l'année pour faire le suivi des actions en cours et évaluer leur pertinence, leur degré de réalisation, leur efficacité, leur impact.

> Portage

Atlantic'eau (poste d'animateur-trice)

> Points de vigilance à considérer, recommandations

Cette évaluation orientée actions et résultats est nécessaire, généralement « obligatoire » vis-à-vis des porteurs mais insuffisante. En effet, il est nécessaire de la compléter par une approche complémentaire, volontaire et orientée sur les changements de comportement et de postures entre acteurs (mesure 13-2).

• Mesure [13-2] : Suivi - évaluation orienté changements

> Repères de progrès

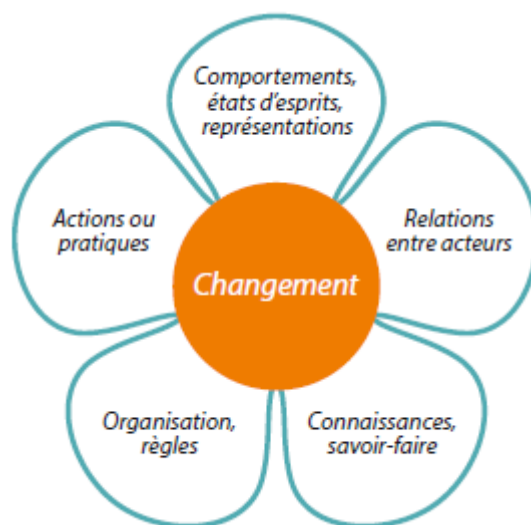
L'atteinte des repères de progrès définis par la charte est évaluée par un groupe de volontaires en s'intéressant à l'évolution des comportements et postures. Cette évaluation orientée changements est portée par l'animateur-trice.





Aspects méthodologiques :

S'appuyer sur le guide méthodologique du F3E⁷ : « Comment suivre et évaluer les changements ? »



> Contenu

1. Une collecte des changements

Les observations seront réalisées selon le rythme des personnes. Les observateurs-trices partageront ensuite leur collecte à l'occasion de réunions régulières animées par la personne responsable du suivi. L'objectif vise à :

- échanger sur les changements significatifs repérés par chacun-e d'eux,
- mettre en lien ces changements et commencer à en analyser les causes.

Une synthèse organisée de ces observations est élaborée par la personne responsable du suivi.

Fréquence : tous les 3 à 6 mois.

2. Une analyse des changements

La personne responsable du suivi synthétise les collectes trimestrielles et cherche à les intégrer dans ce qu'on peut appeler un « journal des changements ».

Ce journal :

- met en perspective les changements observés en lien avec les étapes qui avaient été identifiées dans l'élaboration des « repères de progrès de la charte » ou en tant que « changements inattendus »,
- commence à repérer les tendances de changement les plus marquantes,
- propose des analyses des causes/conséquences de ces changements.

Fréquence : 1 à 2 fois par an.

Axe 1
Définir une organisation territoriale adaptée au projet

Axe 2
Ancrer l'innovation agricole et environnementale sur le bassin versant

Axe 3
Développer un engagement exemplaire des collectivités, acteurs économiques, associations et habitants

⁷ Les 3 « E » qui composent son acronyme font référence aux 3 axes majeurs de sa mission : Évaluer, Échanger et Éclairer. Association intervenant dans le domaine de coopération décentralisée des collectivités territoriales, ses travaux sont intéressants à considérer pour le suivi orienté changements de cette charte.





3. L'utilisation des résultats pour alimenter la stratégie au fur et à mesure

Une réunion annuelle, réunissant les personnes en charge de l'observation, les porteurs et les partenaires, est organisée pour enrichir le journal des changements et interroger les activités et la stratégie.

Fréquence : 1 fois par an

> **Portage**

Atlantic'eau (poste d'animateur-trice)

Axe 1
Définir une organisation territoriale
adaptée au projet

Axe 2
Ancrer l'innovation agricole et
environnementale sur le bassin versant

Axe 3
Développer un engagement exemplaire des collectivités,
acteurs économiques, associations et habitants





Axe 2 : Ancrer l'innovation agricole et environnementale sur le bassin versant

Orientation [21] : Groupe(s) d'innovation agro-économique organisationnelle et environnementale, approches collectives

• Mesure [21-1] « groupe innovations »

> Repères de progrès

En 2021, la plupart des projets de terrain porteurs de changement sont issus des acteurs de terrain.

Les agriculteurs se réunissent entre pairs et innovent ensemble avec l'aide de l'animateur-trice, qui s'appuie sur des méthodes innovantes dédiées aux groupes d'agriculteurs en recherche de solutions répondant aux enjeux de la charte.

En 2040, les actions mises en place sont prises en charge et organisées par les acteurs de terrain eux-mêmes, qui font parfois appel à de l'expertise pour répondre à des problèmes techniques très pointus.

> Contenu

En cohérence et dans la continuité des ateliers participatifs menés avec les agriculteurs au cours de l'élaboration de cette charte, il est proposé avec le poste d'animateur-trice (mesure [11-1]) de mettre en place et faire vivre un groupe « innovations ».

Sur le plan méthodologique, il s'agit de s'inspirer des ateliers de conception innovante de systèmes de culture⁸ conçus pour les agriculteurs et qui ont fait leurs preuves en termes d'innovation et d'implication.

Plus précisément, il s'agit de construire des façons de cultiver dans le cadre d'une approche globale (autrement dit, en intégrant aussi les aspects organisationnels et économiques). Cette activité concerne l'ensemble de l'itinéraire technique d'une culture ou plus largement le système de culture, c'est-à-dire la suite des itinéraires techniques des cultures qui se succèdent. Elle prend en compte le temps long de la rotation ou encore les interactions entre les parcelles et le paysage.

Les agriculteurs voient plusieurs intérêts aux ateliers de conception :

- mettre des idées en commun,
- découvrir des alternatives originales,
- partager des expériences,
- les confronter aux connaissances scientifiques,
- explorer de nouvelles pistes,
- se projeter dans le temps,
- changer leurs systèmes,
- discuter et conforter leurs choix,
- être une source d'émulation dans le cadre d'une dynamique collective.

Cette démarche permet ainsi de construire et d'inventer de nouvelles façons de cultiver, de préparer leur mise en œuvre en exploitation agricole et de contribuer au développement de l'innovation dans l'ensemble de l'exploitation, voire au-delà.

⁸ Lire **Ateliers de conception de systèmes de culture – guide pour leur réalisation avec des agriculteurs** REAU et al – RMT Systèmes de cultures innovants - Initiative for Design in Agrifood Systems - INRA Science et impact – Chambres d'agriculture – ISARA Lyon – Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.





Indirectement, cette mesure contribue potentiellement au partage des connaissances et au développement des compétences.

L'animateur-trice devra :

- susciter l'émergence de projets en organisant :
 - o des conférences fondatrices sur des sujets novateurs et/ou des visites sur site pour enrichir la réflexion à partir de retours d'expériences,
 - o bien connaître les problématiques et les besoins exprimés par chacun,
 - o repérer les « envies de faire » et accompagner l'agriculteur dans la formulation de son projet.
- construire le projet avec un binôme professionnel référent et le consolider en faisant appel à une expertise extérieure.

> Portage

Portage par Atlantic'eau (poste animateur-trice)

> Points de vigilance à considérer, recommandations

En écho aux travaux sur les ateliers de conception de systèmes de culture pour construire, évaluer et identifier des prototypes prometteurs⁹, nous pensons qu'il ne faut pas sous-estimer la complexité des connaissances à prendre en compte et la pertinence de combiner les rôles complémentaires d'animateur, d'innovateurs, d'expert locaux, de leaders du changement et d'opérateurs de l'évaluation. Concrètement, il s'agit de constituer des groupes de travail mobilisant ces postures indispensables pour innover localement et progressivement, générer un effet de courroie de transmission au sein même du Bassin d'Alimentation de Captage de Saffré.

• Mesure [21-2] Groupe spécifique sols

> Repères de progrès

Des visites d'exploitations et parcelles d'essais sont mises en place avec les agriculteurs pour approfondir leurs connaissances des sols et de l'agriculture de conservation, tester leur capacité à réduire et à supprimer l'usage de produits phytosanitaires par une gestion agronomique différente des itinéraires techniques.

> Contenu

Il y a une connaissance objective sur le sol par les agriculteurs. Une entrée par le sol a la particularité de réunir la diversité des agriculteurs autour d'un support commun, cela a été vérifié lors de la phase de diagnostic et visites de terrain en exploitations. Il s'agira de :

- partir des initiatives de terrain :
 - o S'appuyer sur les agriculteurs volontaires pour mener simultanément plusieurs parcelles d'essais ;
 - o Faire appel à un référent technique (ferme de DERVAL, Chambre d'agriculture, etc.) pour construire le protocole d'expérimentation ;
 - o Construire des partenariats (Entreprises de Travaux Agricoles) pour le prêt de matériel ;
 - o Prévoir une « base assurantielle » (indemnité en cas de baisse de marge brute payée par le syndicat d'eau).
- amplifier les retours d'expériences :
 - o Poursuivre les rencontres en organisant des conférences fondatrices (faire appel à des agriculteurs « novateurs » et à des experts) et des visites de sites.
- Diffuser les expériences locales :

⁹ Revue innovations agronomiques 20 (2012) p 5-33 « vers des systèmes de culture innovants et performants : de la théorie à la pratique pour concevoir, piloter, conseiller et former », Reau R. et al.





- Organiser des visites de sites ;
- Solliciter les échanges d'expériences et l'apprentissage entre pairs.

> Portage et partenariats

Portage par Atlantic'eau (poste animateur-trice) en partenariat étroit avec les acteurs évoqués ci-dessus.

- Mesure [21-3] : Construire un cahier des charges MAE spécifique pour permettre d'aller progressivement vers le non usage de produits phytosanitaires de synthèse (différents niveaux d'engagement et de prises en charge économiques) ou autres dispositifs (paiements pour services environnementaux)

> Repères de progrès

Un cahier des charges adapté à la mise en œuvre progressive de la charte est issu d'un travail collectif avec différents niveaux d'ambitions. Il est rendu opérationnel grâce à un travail engagé avec la Région, Atlantic'eau porteur et la Chambre d'agriculture.

> Contenu

Le contenu est à construire en cohérence avec les objectifs généraux de la charte, avec l'ambition de supprimer l'usage du S-métolachlore et la mise en œuvre d'itinéraires techniques réduisant progressivement ou totalement l'usage de produits phytosanitaires de synthèse (lien étroit avec la mesure 22-1).

> Portage et partenariat

Portage par Atlantic'eau (poste animateur-trice)

Axe 1
Définir une organisation territoriale adaptée au projet

Axe 2
Ancrer l'innovation agricole et environnementale sur le bassin versant

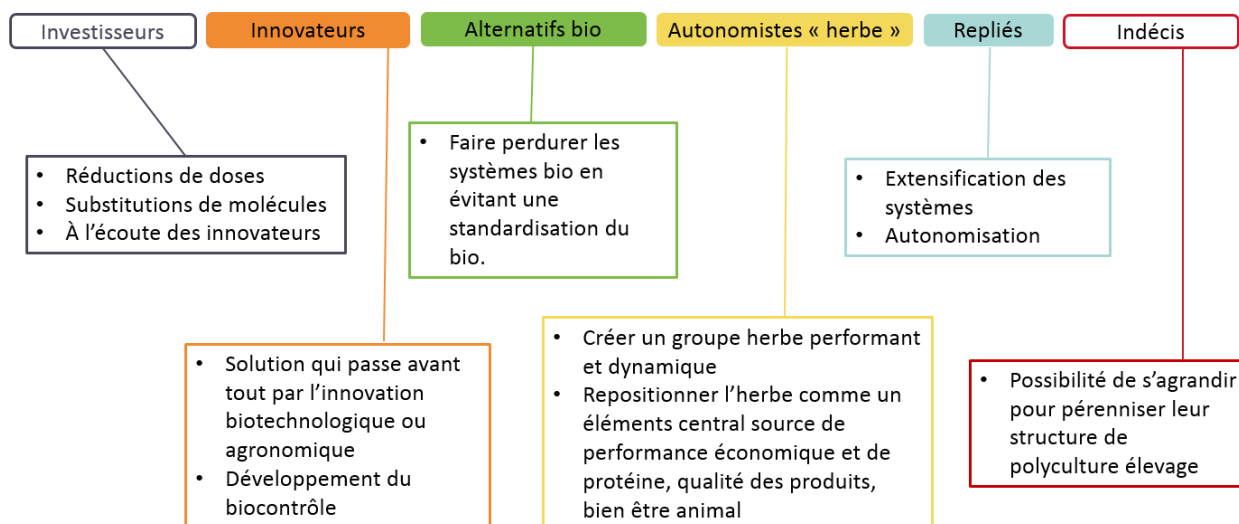
Axe 3
Développer un engagement exemplaire des collectivités, acteurs économiques, associations et habitants





Orientation [22] : Appui décliné par types d'exploitations

Les agriculteurs rencontrés ont tous fait part de leur volonté à évoluer et trouver des solutions de différents ordres, spécifiquement selon leurs systèmes, telles qu'évoquées précédemment au travers de notre typologie (synthèse des principaux leviers ou facteurs de motivation ci-dessous). Ces évolutions sont de différents ordres : point de rupture envisageable pour certains, transition progressive pour d'autres, trajectoires jamais linéaires, passage de la maîtrise des agresseurs à l'équilibre de son système, de l'assurance à la vigilance, propension au risque et à l'expérimentation, anticipation ou temporisation vis-à-vis des futures normes, autonomie décisionnelle, fourragère, en intrant, etc.



• Mesure [22-1] : Appui progressif à la transition vers le non usage de produits phytosanitaires de synthèse (types investisseurs, innovateurs)

> Repères de progrès

Les agriculteurs s'engagent collectivement dans un parcours d'innovation vers la réduction de doses, l'élimination des molécules les plus à risques et aller progressivement vers le non usage de produits phytosanitaires de synthèse.

> Contenu

Travailler progressivement avec les différents profils d'agriculteurs sur les leviers suivants :

- Réduction de doses / substitution de molécules (repartir des pistes construites avec les agriculteurs en 2015 dans le cadre de l'élaboration d'un programme d'actions) :
 - Gestion des prairies sans bentazone ;
 - Réduction du risque transfert sur les interventions en inter-cultures avec du Glyphosate ;
 - Réduction du risque transfert sur les interventions sur maïs, mise en place d'un désherbage mécanique mobilisant la technologie RTK ;
 - Réduction du risque transfert sur les interventions sur céréales.
- Diagnostic de parcelles à risques de pollution diffuse par les produits phytosanitaires pour adaptation et transition des pratiques agricoles.
- Développement du biocontrôle pour atteindre le non usage de produit phytosanitaire de synthèse.





> Portage et partenariats

Portage par la Chambre d'agriculture des Pays de la Loire en lien étroit avec les CUMA et les ETA, ainsi que tous les conseillers mobilisables pour apporter de l'expertise sur les trajectoires technico-économiques de transitions.

- **Mesure [22-2] : Appui au développement de systèmes herbagers et à l'agriculture biologique (types « autonomistes herbe » et « alternatifs bio »)**

> Repères de progrès

Les agriculteurs, intéressés par le développement de systèmes où la place de l'herbe est stratégique, sont accompagnés en fonction de leurs centres d'intérêts (conseil individuel et rencontres collectives selon les effectifs).

Les agriculteurs souhaitent explorer les spécificités de l'agriculture biologique, que ce soit par curiosité ou via un projet de transition ou qu'ils soient déjà installés et visent plus de performance. Dans cette optique, ils trouvent une offre d'appui et de conseil (conseil individuel et rencontres collectives selon effectifs).

> Contenu

- Conseil individuel sur-mesure ;
- Conseil collectif complémentaire à l'appui individuel selon effectifs :
 - o Mettre en place un groupe « herbe » en essayant d'associer le CIVAM et Seenovia ;
 - o Creuser la problématique des protéines et des économies de coût (concentrés) ;
 - o Organiser des visites sur site (Plessé) et expérimenter le séchage en grange ;
 - o Réfléchir à l'articulation entre robot de traite et pâturage (cf. ferme de DERVAL) ;
 - o Accompagner le développement de l'agriculture biologique (GAB, Seenovia, CA, etc.) ;
 - o Intégrer Terre de Liens et Solidarité Paysans sur certains projets.

> Portage et partenariats

Conventionnements de Atlantic'eau avec les partenaires clés GAB, Seenovia, CA, CIVAM, etc.

- **Mesure [22-3] : Maîtriser le risque accidentel des pollutions ponctuelles à court terme**

> Repères de progrès

Le risque de pollution accidentelle par les produits phytosanitaires est très bien maîtrisé sur le BAC.

> Contenu

- Sensibilisation accrue par rapport aux risques de pollutions ponctuelles sur l'aire d'alimentation du captage (préparation, remplissage, rinçage, lavage, etc.) ;
- Aide pour le financement de l'aire de remplissage (dispositifs nationaux ou régionaux) ;
- Aire de remplissage fonctionnelle et simple sur l'aire d'alimentation ;
- Chaque agriculteur a connaissance des parcelles à risques en cas de pollution ponctuelle (proximité cours d'eau, exutoire, pente, risque de ruissellement, etc.), dont cours de ferme et interdiction de donner des produits phytosanitaires aux particuliers.

> Portage et engagements des partenaires

Portage de la mesure

Chambre d'agriculture des Pays de la Loire





Orientation [23] : Montage de projets de filières, valorisation économique en lien avec la charte

• Mesure [23-1] : Valorisation de la filière viande bovine

> Repères de progrès

La valorisation économique des productions de la filière viande bovine est améliorée en lien avec un cahier des charges environnemental. Cette valorisation économique permet d'éviter une céréalisation du bassin, associée à une augmentation de la pression phytosanitaire, notamment sur le secteur de la commune de Saffré.

> Contenu

Valoriser les productions animales du bassin, afin de faire face à l'érosion de l'élevage sur le bassin et ainsi préserver les surfaces en prairie dont l'Indicateur de Fréquence de Traitements (IFT) est particulièrement faible :

- Se rapprocher de Terrena qui est en capacité de proposer certaines filières viandes bovines susceptibles de répondre à la problématique ;
- Être en veille vis-à-vis d'autres leviers susceptibles de permettre d'éviter une érosion de l'élevage viande bovine en particulier sur le secteur de Saffré.

> Portage et partenariats

Portage par Atlantic'eau (poste animateur-trice)

• Mesure [23-2] : Maintien et/ou développement des prairies et autres cultures favorables à la qualité de l'eau sur le bassin vis-à-vis des phytosanitaires

> Repères de progrès

Pour trouver des marges de progrès permettant d'atteindre les objectifs de la charte, les agriculteurs et les partenaires de la charte se donnent les moyens de se projeter sur de nouveaux assolements et de nouvelles manières de conduire les systèmes de cultures.

> Contenu

Étudier la mise en place potentielle de cultures/filières agricoles locales favorables à la qualité de l'eau et répondant à une performance économique durable :

- méteil grain,
- luzerne fourragère déshydratée,
- Cultures Intermédiaire à Valorisation Énergétique
- autres (chanvre) à identifier par une approche prospective (cf. mesure 24-1)

Identifier des moyens pour favoriser leur développement sur le BAC de Saffré ?

- Portage et partenariats

Portage par Atlantic'eau (poste animateur-trice)

Axe 1
Définir une organisation territoriale adaptée au projet

Axe 2
Ancrer l'innovation agricole et environnementale sur le bassin versant

Axe 3
Développer un engagement exemplaire des collectivités, acteurs économiques, associations et habitants





• Mesure [23-3] : Création de labels et marques spécifiques à l'opération avec mise en place de circuits courts en Restauration Hors Domicile

> Repères de progrès

Un ou plusieurs référentiels sous forme de labels ou marques permet de garantir et de reconnaître par une valorisation économique les efforts réalisés par les producteurs situés sur le BAC de Saffré.

> Contenu

Les différents leviers identifiés dans le cadre de notre typologie d'exploitations agricoles, les divers entretiens avec les coopératives agricoles et autres acteurs des filières en présence et les échanges avec Eau du Bassin Rennais et sa marque « Terre de saveur » amènent à identifier plusieurs pistes dans le cadre de la déclinaison stratégique de la charte :

- Explorer des débouchés mettant en perspective le développement de cultures protéiques (une volonté exprimée et des freins économiques constatés à lever potentiellement) ;
- Faire perdurer et développer les systèmes bio ;
- Valoriser économiquement les productions du bassin qui sont exemplaires sur le plan environnemental.

Il s'agit :

- d'organiser une rencontre avec Eau du Bassin Rennais et Nantes Métropole, deux acteurs engagés dans des réflexions « alimentation et territoire » et associés à des bassins de consommation conséquents,
- d'organiser des rencontres avec les collectivités concernées par le réseau de distribution d'eau potable et creuser la question de la restauration collective et des supermarchés locaux,
- d'engager une étude permettant :
 - o de vérifier la capacité des acteurs et consommateurs du bassin à accepter l'offre,
 - o de qualifier la demande,
 - o d'aborder sur le territoire le développement de la consommation alimentaire bio, y compris en l'absence d'une offre locale pour amorcer la démarche.

> Portage et partenariats

Collectivités locales et acteurs filières.

> Points de vigilance à considérer, recommandations

Il ne faut pas exclure l'activation d'une politique de développement de l'offre de produits alimentaires en Restauration Hors Domicile, issus de l'agriculture biologique ou de référentiels Ø phyto de synthèse sur le territoire du BAC, y compris si les productions d'origine ne sont pas locales par faute d'offre de proximité. Les avancées en la matière feront probablement évoluer la demande locale pour une agriculture qui répond à la problématique de la protection de la ressource eau potable du captage de Saffré.

Axe 1
Définir une organisation territoriale adaptée au projet

Axe 2
Ancrer l'innovation agricole et environnementale sur le bassin versant

Axe 3
Développer un engagement exemplaire des collectivités, acteurs économiques, associations et habitants





Orientation [24] : Approche globale à l'échelle du bassin d'alimentation de captage

• Mesure [24-1] : État de la situation et prospective à l'échelle du Bassin d'Alimentation de Captages

> Repères de progrès

Les acteurs du bassin s'associent collectivement pour analyser la situation 2021 sur le BAC en termes d'assolements, de successions de cultures et de pratiques. Ils se projettent sur des scénarios d'évolution de pratiques agricoles sur le territoire qui répondent aux indicateurs qu'ils ont eux-mêmes choisis comme pertinents sur les plans économiques, organisationnels et environnementaux.

> Contenu

Les démarches, qui nous semblent pouvoir répondre à un projet aussi ambitieux que celui attendu par la charte, nécessitent une approche de co-construction de scénarios à l'échelle du bassin versant. Grâce à plusieurs outils prédictifs, il est possible de faire réfléchir les acteurs locaux sur les meilleures pistes envisageables en fonction des indicateurs que les agriculteurs, experts complémentaires et Atlantic'eau auront d'un commun accord arrêté. Une stratégie de bassin-versant et un programme d'actions partagées pourront ensuite être bâtis.

A titre d'exemple, nous citons ci-après quelques indicateurs possibles et non exhaustifs qui concernent cette approche suggérée :

- **indicateurs agronomiques**
 - rendements
 - indicateur de pression environnementale sur la ressource en eau
 - IFT¹⁰ total et ses déclinaisons
- **indicateurs économiques**
 - produit brut, charges opérationnelles, charges de mécanisation et de main d'œuvre, marge brute, marge nette
- **indicateurs organisationnels**
 - temps de travail

La performance de ces démarches repose d'une part sur la mobilisation d'outils qui font de l'optimisation sous contraintes en combinant les situations « culture / sols / mode de conduite », et d'autre part sur le fait que ce sont les acteurs locaux (agriculteurs, experts associés, maître d'ouvrage producteur d'eau potable) qui d'un commun accord participent, réfléchissent et s'accordent à la construction des simulations et in fine d'évolutions possibles à activer collectivement sur le territoire.

Pour être concret, cette approche participative, experte et stimulante permet par exemple de :

- guider la réflexion sur les assolements et successions de cultures compatibles avec des agrosystèmes biologiques ou encore « Ø phyto de synthèse » permettant l'usage combiné d'engrais minéraux afin de limiter certains risques,
- partir des systèmes existants et d'ajouter de « nouvelles briques » permettant de les faire évoluer vers d'autres systèmes qui aujourd'hui font office d'innovations agro-environnementales et permettent d'accompagner une transition et qui peuvent être orientés par exemple « Ø glyphosate » ou « Ø néonicotinoïdes ».
- bâtir bien d'autres combinaisons construites par les acteurs locaux et des experts judicieusement associés pour innover.

¹⁰ Indice de Fréquence de Traitement





Il existe localement de nombreux ingrédients favorables pour alimenter cette approche :

- des agriculteurs pluriels et prêts à tester plusieurs évolutions dans les itinéraires techniques et les systèmes de cultures,
- plusieurs prescripteurs et experts motivés pour apporter leurs connaissances et leurs visions,
- des données nombreuses et valorisables issues des études menées récemment, en particulier :
 - o Diagnostic Territorial des Pressions Agricoles – SCE – 2012
 - o Évaluation du contrat territorial du bassin d'alimentation des captages de Saffré 2010 – 2014 – SCE 2015
 - o Diagnostic d'opportunité de développement de l'agriculture biologique sur le bassin versant des zones de captage de Saffré – février 2012
 - o Diagnostic et mise à jour des données agricoles, Chambre d'agriculture de Loire Atlantique - juin 2017
 - o Fiches actions proposées par la Chambre d'agriculture et intégrées en annexe du rapport SCE de juillet 2015 « programme d'actions agricole territorialisé »

> Portage et partenaires

Atlantic'eau avec l'appui méthodologique de l'INRA et la constitution d'un comité technique mobilisant agriculteurs et partenaires techniques.

• Mesure [24-2] : Gestion spécifique du S-métolachlore sur les périmètres de protection rapprochée

Le métolachlore est un pesticide organochloré, et plus précisément un désherbant. Il est interdit en France depuis 2003 et remplacé par un produit très proche le S-métolachlore.

Ce dernier est une molécule produite par la firme Syngenta et utilisée sur plusieurs cultures.

Cette molécule pose problème en raison de son processus de dégradation en ESA-métolachlore et de plusieurs difficultés à la traiter.

Sur les périmètres de protection de captages rapprochée, la firme Syngenta qui commercialise se produit préconise :

- de développer des techniques de désherbage alternatives, comme le désherbage mécanique,
- de privilégier les programmes de post levée sans S-metolachlore,
- de gérer les fonds de cuve à l'exploitation ou en dehors du périmètre de protection rapprochée.

Atlantic'eau attache une importance particulière à la résolution de ce problème dans le cadre de cette charte d'appui à l'innovation, afin de trouver des solutions co-construites.

Atlantic'eau s'engage à privilégier la voie du dialogue territorial, plutôt que la contrainte réglementaire, activable sur les Bassins d'Alimentation de Captages Grenelle, via la mise en place de Zones Soumises à Contraintes Environnementales (dispositif ZSCE). Néanmoins, Atlantic'eau n'exclut pas la contrainte réglementaire en cas d'impasses.

> Repères de progrès

Dans le cadre de la démarche qui s'engage sur le bassin d'alimentation de captage de Saffré, afin de répondre aux enjeux sanitaires liés à l'usage du S-métolachlore et d'éviter de futurs problèmes sanitaires, Agri Eau Saffré a décidé en Assemblée Générale lors de la signature de la charte de tout mettre en œuvre pour atteindre de manière volontaire et collective les résultats suivants :



Axe 1
Définir une organisation territoriale adaptée au projet

Axe 2
Ancrer l'innovation agricole et environnementale sur le bassin versant

Axe 3
Développer un engagement exemplaire des collectivités, acteurs économiques, associations et habitants



- En 2021, collectivement et par l'intermédiaire de l'association Agri Eau Saffré, tous les agriculteurs du BAC de Saffré s'engagent à ne plus utiliser de S-métolachlore sur les parcelles des périmètres de protection rapprochée en contrepartie de la mise en place des engagements d'accompagnement attendus dans la présente charte.
- A compter de la période post-récolte 2023, collectivement et par l'intermédiaire de l'association Agri Eau Saffré, tous les agriculteurs du BAC de Saffré s'engagent à ne plus utiliser de S-métolachlore sur l'ensemble du BAC en contrepartie de la mise en place des engagements d'accompagnement attendus dans la présente charte.

> Contenu

Les différentes mesures de l'axe 2 « ancrer l'innovation agricole et environnementale sur le bassin » et les moyens mis en œuvre doivent permettre d'arriver à cet engagement.

L'association Agri Eau Saffré s'est engagé lors de son AG en 2020 à faire tout son possible en termes de moyens pour réussir ce défi collectif et atteindre les repères de progrès 2021 et 2023 décrits ci-dessus.

> Portage et engagements des partenaires

Agri Eau Saffré avec l'appui des prescripteurs et Atlantic'eau.

• Mesure [24-3] : préservation et restauration du maillage bocager et restauration de la fonctionnalité des cours d'eau et milieux humides

> Repères de progrès

La restauration des fonctionnalités du réseau bocager et des milieux aquatiques par des programmes d'actions inclus dans le CTE (Contrat Territorial Eau) permet de limiter le ruissellement et d'améliorer l'auto-épuration des cours d'eau. Cela conduit autant que faire se peut à limiter une éventuelle pollution ponctuelle ou diffuse par les produits phytosanitaires dans l'attente progressive d'un territoire qui tend vers le non usage de produits phytosanitaires de synthèse en 2040.

Ces actions sont en complémentarité avec les autres démarches portées sur le territoire et qui portent sur l'atteinte du bon état écologique et la limitation des inondations.

> Contenu

- Réaliser un inventaire précis du bocage par application de la méthode du SAGE Vilaine définie par les dispositions n°105 (Inventorier et protéger les éléments bocagers dans les documents d'urbanisme) et 106 (Constituer dans les communes un « groupe de travail bocage ») ;
- Utiliser les outils règlementaires pour protéger le maillage bocager (PLUi) ;
- Mettre en œuvre un programme de restauration des fonctionnalités des milieux aquatiques ;
- Participer à l'émergence d'une filière bois-énergie.

> Portage et partenariats

Portage par le Syndicat Chère Don Isac du volet milieux aquatiques et de la dynamique bocage.

Réalisation des inventaires bocagers par la Communauté de communes de Nozay dans le cadre du PLUi.

L'ensemble des opérations de restauration des milieux et d'aménagement de l'espace ne pourra avoir d'efficacité que par une bonne organisation collaborative. Ils se retrouveront dans le cadre de la mise en œuvre du Contrat Territorial Eau dans un groupe spécifique à ce territoire avec les partenaires publics et les acteurs de filières bois – énergie.





Axe 3 : Développer un engagement exemplaire des collectivités, acteurs économiques, associations et habitants

Orientation [31] : Articulation avec le projet de territoire de la CCN

• Mesure [31-1] : Articulation du projet de territoire et de la Charte « Bassin de Saffré : tous innEAUv'acteurs »

> Repères de progrès

Dès 2021, la communauté de communes de Nozay s'implique dans la démarche « Bassin de Saffré : tous innEAUv'acteurs ». Par son approche transversale, la communauté de communes de Nozay contribue fortement au développement d'une agriculture pérenne, au respect de l'environnement et à l'amélioration de la qualité de vie sur le territoire du bassin versant de Saffré.

> Contenu

La communauté de communes s'est inscrite dans un projet de territoire ambitieux. Il met en avant la nécessité de :

- faire de la protection de la ressource en eau et de la préservation des milieux aquatiques l'atout de la qualité de vie et des paysages du territoire (Enjeu n°1/ Orientation stratégique n°2 du projet de territoire),
- promouvoir les circuits courts : volonté de parvenir en 2030 à 50 % d'approvisionnement local, majoritairement bio (Enjeu n°2/ Orientation stratégique n°1 du projet de territoire),
- accompagner le développement d'une activité agricole locale respectueuse de l'environnement et sa valorisation (Enjeu n°2/ Orientation stratégique n°2 du projet de territoire).

Grâce à ses compétences en économie et en environnement, la communauté de communes de Nozay devient un acteur essentiel pour que cette démarche de reconquête de la qualité de l'eau soit un véritable projet de territoire, menant de front le volet économique, environnemental et sanitaire. A ce titre, elle participe pleinement ou pilote par son articulation étroite avec le poste d'animateur-trice :

- des partenariats renforcés avec les organismes professionnels agricoles pour faciliter ces changements,
- le développement de filières économiques vertueuses (viande bovine, etc.),
- la mise en place de circuits courts ou régionaux (RHD, GMS, etc.).

> Portage et engagements des partenaires

Porteur : Communauté de communes de Nozay

Partenaires : Atlantic'eau, agriculteurs, Chambre d'agriculture, Syndicat Chère-Don-Isac, GAB44, CIVAM, réseau Manger Local (Département et AMF), CUMA, ETA, etc.



Axe 1
Définir une organisation territoriale adaptée au projet

Axe 2
Ancrer l'innovation agricole et environnementale sur le bassin versant

Axe 3
Développer un engagement exemplaire des collectivités, acteurs économiques, associations et habitants



Orientation [32] : Désherbage Ø phyto de synthèse sur les surfaces communales

> Repères de progrès

A compter de 2023, l'ensemble des parcelles situées sur le bassin versant est conduit en Ø phyto, y compris les zones qui sont éligibles à des dérogations réglementaires.

> Contenu

Les collectivités ont fortement progressé ces dernières années sur la réduction massive de l'usage de produits phytosanitaires, du fait d'expérimentations historiques (Saffré a été précurseur en Loire Atlantique avec les premiers plans de dés herbages communaux) et d'engagements à converger avec la Loi Labbé pour les 4 communes principales et la communauté de communes de Nozay. Il n'en demeure pas moins une envie de progresser encore davantage vers le « Ø phyto » et d'agir auprès des particuliers pour limiter certaines pratiques à risques.

Un atelier réunissant l'ensemble des agents communaux et la CCN en charge de l'entretien des espaces publics a permis de tirer plusieurs enseignements et perspectives de progrès :

- Le « Ø phyto » n'est pas totalement effectif, en particulier pour les cimetières et terrains de football.
- Les comportements et les attentes de certains habitants en termes de propreté des espaces occasionnent de fortes exigences qui s'avèrent compliquées à gérer. Faire changer les comportements par différents moyens pourrait potentiellement améliorer cette situation à la fois difficile à vivre pour les élus et pour les techniciens.
- Certains aménagements urbains occasionnent des difficultés dans la maîtrise des adventices.
- La mise en œuvre du Ø phyto est à penser également sur le plan organisationnel et par la mutualisation d'une partie du parc matériel.
- Un travail est à engager auprès de personnes âgées qui, en tant que particuliers appliquent des quantités non négligeables de produits phytosanitaires dans des conditions parfois impactantes ou peuvent faire appel à des paysagistes qui ne sont pas nécessairement sensibilisés à la problématique de l'eau localement.

La déclinaison opérationnelle s'effectue par la mise en œuvre des deux mesures suivantes :

- **Mesure [32-1] : Anticiper les aménagements pour supprimer les interventions chimiques**
- Mieux aménager les espaces entre les tombes et les allées :
 - Végétaliser les pieds de mur ;
 - Resserrer l'espace entre les futures tombes ;
 - Poser un enrobé sur les grandes allées.
- Mettre en place un entretien alternatif efficace pour les terrains de football :
 - S'appuyer sur l'expérience de la commune de Saffré : mise en place d'un robot tondeuse...
- Alléger l'entretien des espaces publics :
 - Proscrire le revêtement bicouche ;
 - Augmenter les surfaces d'engazonnement à la place des revêtements en dur ;
 - Généraliser la gestion différenciée sur l'ensemble des communes du bassin versant ;
 - Inciter les promoteurs à aller dans ce sens (travail en collaboration, obligation réglementaire par un arrêté municipal et par le PLUi).



Axe 1
Définir une organisation territoriale adaptée au projet

Axe 2
Ancrer l'innovation agricole et environnementale sur le bassin versant

Axe 3
Développer un engagement exemplaire des collectivités, acteurs économiques, associations et habitants



- Mieux gérer les eaux pluviales :
 - Inciter à la gestion alternative des eaux pluviales lors de la conception des projets urbains ;
 - Obliger à la gestion alternative des eaux pluviales par le règlement du PLUi.
- Gérer de manière efficace la Saulaie en aval des lagunes de Puceul ;
- Interdire l'utilisation des produits phytosanitaires dans les zones d'activités :
 - Interdire l'utilisation des pesticides par le règlement du PLUi.

• Mesure [32-2] : Induire des changements de comportements

- Communiquer pour améliorer l'acceptation sociale et changer les pratiques :
 - Communiquer sur la gestion différenciée ;
 - Sensibiliser les entreprises des zones d'activités ;
 - Sensibiliser les paysagistes.
- Proposer des formations aux habitants :
 - Organiser des formations animées par les agents communaux ;
 - Élaborer un guide de bonnes pratiques pour les habitants ;
 - Proposer une formation sur l'embellissement floral.
- Impliquer les habitants dans la gestion des espaces publics :
 - Être clair et ambitieux sur la gestion des pieds de mur ;
 - Constituer des brigades vertes avec le concours des habitants et des scolaires ;
- Accompagner les élus :
 - Instaurer une rencontre annuelle entre élus du bassin versant pour qu'ils établissent un bilan des actions menées au regard de la charte « Bassin de Saffré : tous innEAUv'acteurs » ;
 - Produire une boîte à outils à destination des élus pour les aider dans leur choix.

> Portage et partenaires

Atlantic'eau et le syndicat Chère Don Isac en associant les acteurs précités.

Axe 1
Définir une organisation territoriale adaptée au projet

Axe 2
Ancrer l'innovation agricole et environnementale sur le bassin versant

Axe 3
Développer un engagement exemplaire des collectivités, acteurs économiques, associations et habitants

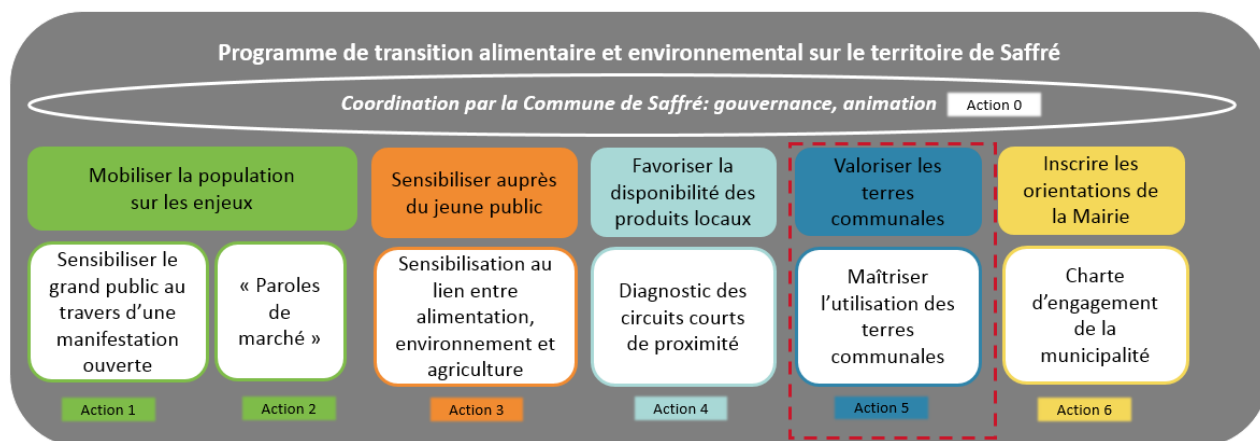




Orientation [33] : Gestion des terres communales de Saffré

• Mesure [33-1] : Gestion des terres communales à usage agricole sans produits phytosanitaires de synthèse

La commune de Saffré a la particularité d'avoir défini un programme de transition alimentaire et environnementale qui s'articule avec la présente charte, notamment avec une gestion progressive vers le non-usage de produits phytosanitaires de synthèse sur une part significative des terres communales.



> Repères de progrès

Parmi les terres communales cartographiées ci-dessous (70 ha), celles-ci seront progressivement gérées sans produits phytosanitaires de synthèse, sous contrats en Bail Rural à Clauses Environnementales auprès des agriculteurs exploitants et partiellement en régie communale, soit par mise à disposition hors usage agricole.

> Contenu

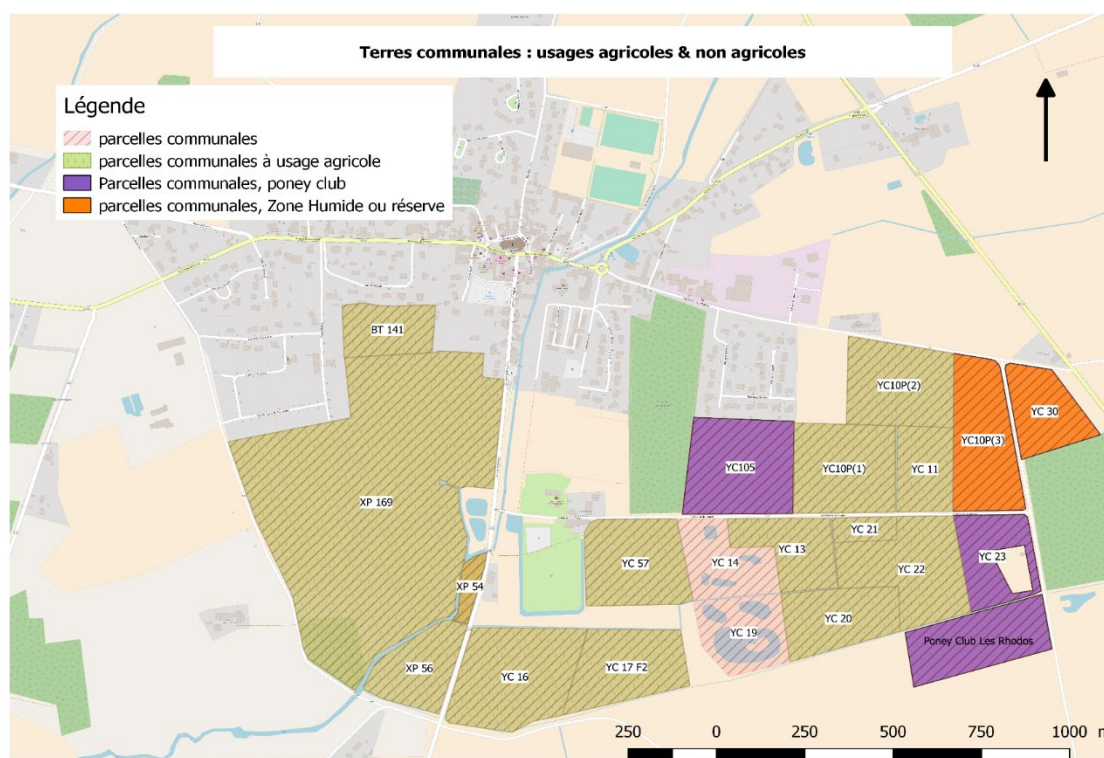
Terres appartenant à la commune de Saffré et destinées à un usage sans produits phytosanitaires de synthèse



Axe 1
Définir une organisation territoriale adaptée au projet

Axe 2
Ancrer l'innovation agricole et environnementale sur le bassin versant

Axe 3
Développer un engagement exemplaire des collectivités, acteurs économiques, associations et habitants



> Portage et engagements des partenaires

Commune de Saffré.

Orientation [34] : Considération des rejets d'AMPA d'origine domestique et problématique du DIURON

- **Mesure [34-1] : Réduction progressive et totale des rejets d'AMPA d'origine domestique**

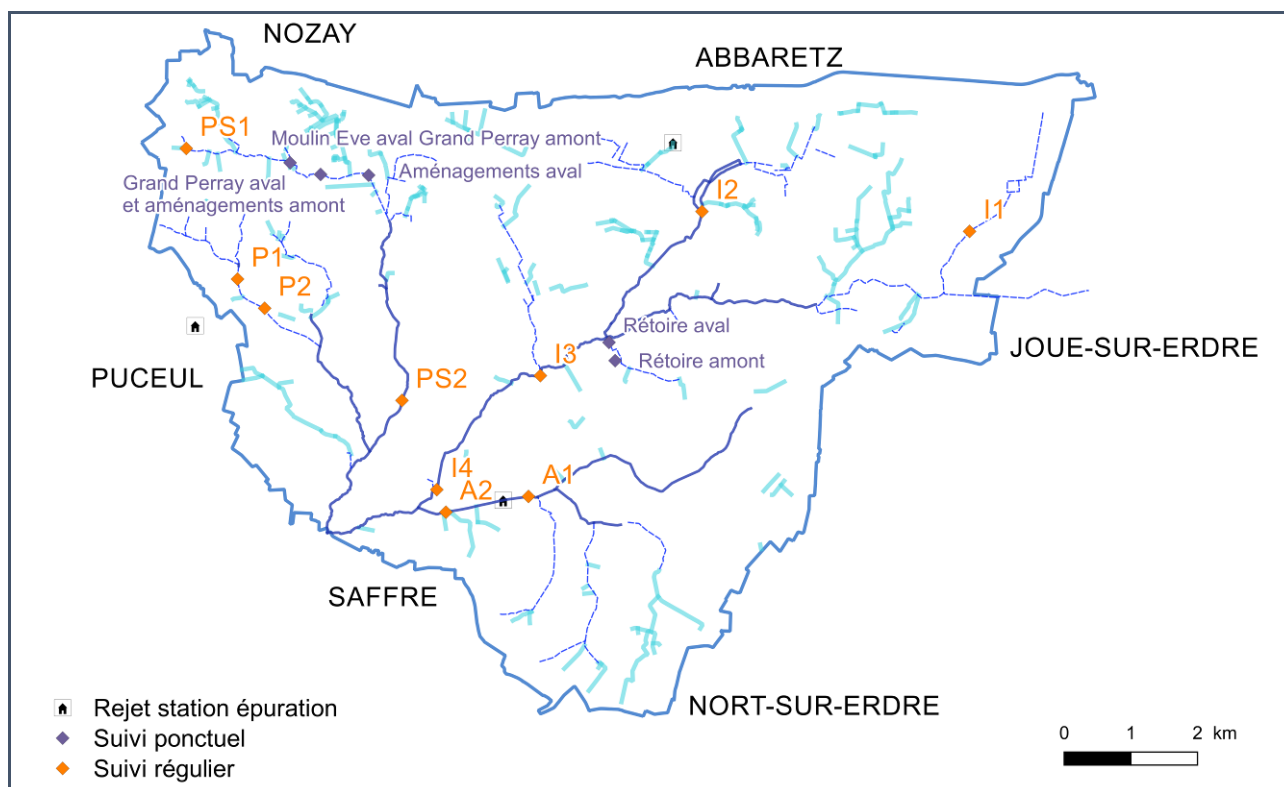
> Eléments de contexte

Suite à de forts soupçons de la profession agricole quant à la présence de rejets d'AMPA¹¹ « non agricoles » dans les cours d'eau, l'association Agri Eau Saffré a réalisé des analyses à l'exutoire de la station d'épuration des eaux usées d'Abbaretz et de Saffré en 2019. Les résultats ont mis en exergue de fortes concentrations de cette molécule.

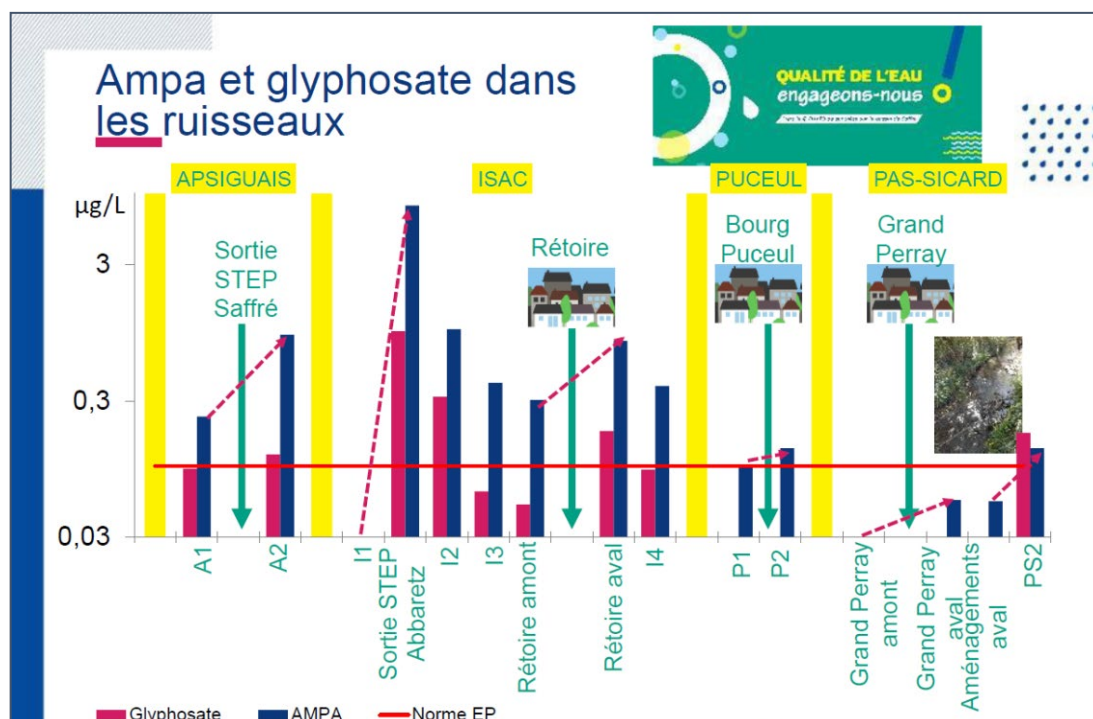
Consciente de l'importance de cette découverte, Atlantic'eau a décidé de mener une campagne de suivi sur l'ensemble du réseau hydrographique du bassin versant de Saffré, à l'exutoire des stations d'épuration et au niveau des bourgs.

¹¹ AMPA : L'acide aminométhylphosphonique, parfois abrégé AMPA est le principal produit de dégradation du glyphosate.





Cette campagne de mesure a confirmé la présence d'une forte concentration d'AMPA d'origine non agricole, à l'exutoire des stations d'épuration, mais également à la sortie des bourgs.



Ce métabolite proviendrait principalement de la dégradation des phosphonates, molécules présentes dans les produits ménagers (détergents, lessives, adoucissants, etc.).

De nouvelles molécules de substitution existent, comme les zéolites ou les citrates, qui posent moins de problèmes environnementaux.

Atlantic'eau s'engage donc à mener des actions auprès de la population du territoire pour réduire l'usage des phosphonates.



Axe 1
Définir une organisation territoriale adaptée au projet

Axe 2
Ancrer l'innovation agricole et environnementale sur le bassin versant

Axe 3
Développer un engagement exemplaire des collectivités, acteurs économiques, associations et habitants



> Repères de progrès

En 2021, Atlantic'eau poursuit la campagne de suivi. En complément, des actions de sensibilisation et de communication sont menées auprès de l'ensemble de la population du territoire.

En 2030, les habitants du territoire ont changé profondément leurs pratiques en diminuant fortement, voire en éliminant totalement tout produit chimique rejetant de l'AMPA dans les eaux usées.

> Contenu

Les récentes analyses en aval des stations d'épuration révèlent la présence de glyphosate et d'AMPA et amènent à prendre en compte les rejets d'origine non agricole (lessives et présence de phosphonates, autres) et la problématique de la collecte des eaux pluviales dès lors que ces transferts sont potentiellement amenés à rejoindre les eaux captées à Saffré.

Atlantic'eau et les collectivités locales concernées ont la volonté de faire face à ces rejets par une meilleure compréhension des phénomènes en jeu. Concrètement, Atlantic'eau, la communauté de communes et les communes s'engagent à :

- mettre en place un suivi des prélèvements,
- réaliser des études pour bien cibler les sources de pollution,
- mener des actions pour limiter ces pollutions (communication, animation d'événementiels, conseils individuels ou collectifs, etc.).

> Portage et engagements des partenaires

Porteur : Atlantic'eau

Partenaires : communes, particuliers, associations, centres de recherche.

• Mesure [34-2] : Réduction des risques de transfert de Diuron liés aux usages professionnels du bâtiment

> Éléments de contexte

Le Diuron, ancien produit phytosanitaire interdit en France en 2008, est aujourd'hui utilisé en usage biocide. 40 spécialités commerciales à usage professionnel contiennent du Diuron pour des protections de pellicules ou pour protéger les ouvrages de maçonnerie.

On retrouve cette molécule dans le suivi des cours d'eau.

> Repères de progrès

En 2021, Atlantic'eau a engagé une démarche en lien avec les professionnels du bâtiment pour trouver des solutions alternatives et sensibiliser les habitants au problème.

> Contenu

Définir en concertation avec les représentants de la branche professionnelle du bâtiment les bonnes pratiques à mettre en œuvre sur le bassin d'alimentation de captage de Saffré.

Sensibilisation des habitants sur le cahier des charges d'entretien des ouvrages de maçonnerie et toitures.

> Portage

Atlantic'eau

Axe 1
Définir une organisation territoriale adaptée au projet

Axe 2
Ancrer l'innovation agricole et environnementale sur le bassin versant

Axe 3
Développer un engagement exemplaire des collectivités, acteurs économiques, associations et habitants





Orientation [35] : Groupe associatif et citoyens impliqués dans l'application de la Charte « Bassin de Saffré : tous innEAUv'acteurs »

Mesure [35-1] : Mise en place et animation d'un groupe de citoyens impliqués dans la mise en place et le suivi de la charte

> Repères de progrès

En 2021, un groupe de citoyens volontaires est constitué pour s'emparer de l'enjeu de la charte « Bassin de Saffré : tous innEAUv'acteurs ».

Dans les années qui suivent, ce groupe est moteur et force de propositions pour faire exprimer un regard citoyen sur la mise en œuvre et l'évolution de la charte.

> Contenu

La réunion publique du 23 avril 2019 a révélé à quel point il était difficile de mobiliser les habitants sur un sujet qui leur semble probablement difficile à appréhender quant à leurs responsabilités sur la dégradation de la qualité de l'eau.

Très peu d'habitants étaient présents à cette réunion, alors que la campagne d'information et de communication a été massive. Les acteurs ont tendance à participer quand la situation devient alarmiste.

Diverses stratégies s'imposent pour mobiliser le grand public :

- Pour susciter un intérêt sur le sujet de la qualité de l'eau (et plus largement sur les enjeux environnementaux), il serait judicieux d'organiser régulièrement des conférences fondatrices pour faciliter l'émergence d'une conscience collective (mesure 11-6)
- Il est également important d'approfondir la question de la restauration collective, des circuits courts et des produits biologiques (Orientation 23 « Montage de projets de filières, valorisation économique en lien avec la charte »), et des jardins partagés pour induire des changements de comportement par le « faire ensemble ».
- Créer une communauté de pratiques Ø phyto de synthèse.

> Portage

Atlantic'eau

Axe 1
Définir une organisation territoriale adaptée au projet

Axe 2
Ancrer l'innovation agricole et environnementale sur le bassin versant

Axe 3
Développer un engagement exemplaire des collectivités, acteurs économiques, associations et habitants



5. Engagements des signataires





La présente charte réunit l'ensemble des acteurs situés sur le bassin-versant de Saffré. Elle affirme l'ambition commune à bâtir des solutions durables et ambitieuses pour préserver la ressource en eau et pour répondre aux enjeux de santé publique.

Jalonnée de points d'étapes et de repères de progrès, elle doit aider tous les acteurs (agriculteurs, collectivités et citoyens) à agir ensemble, chacun à son niveau, pour atteindre le non-usage de produits phytosanitaires de synthèse en 2040.

La charte repose sur une démarche itérative, où chaque acteur prend réellement part aux actions à engager et partage l'envie d'innover collectivement. Nous associerons de nouveaux acteurs, condition de réussite du changement de comportement et de l'atteinte des objectifs sur le long terme.

L'ensemble des acteurs s'engagent à :

Participer et faire vivre la charte

- Agir dans le respect de cette charte
- Prendre part aux actions à engager
- Poursuivre les efforts et rester acteur tout au long du projet
- Procéder à une évaluation régulière des actions

Développer des bonnes pratiques

- Favoriser l'innovation agro-économique
- Étudier la mise en place de cultures / filières agricoles locales et soutenables
- Accompagner le développement de l'agriculture biologique
- Valoriser économiquement les productions du bassin exemplaires sur le plan environnemental
- Identifier et promouvoir les usages alternatifs aux produits phyto de synthèse dans leurs utilisations domestique, professionnelle et communale
- Concevoir les aménagements de l'espace pour préserver la ressource

Communiquer et sensibiliser

- Informer et sensibiliser à la qualité de l'eau
- Promouvoir la charte dans toutes ses activités
- Participer aux actions de valorisation menées par les partenaires



Charte « Bassin de Saffré : tous innEAUy'acteurs »



Snippet_31668E148.idms



ACTE D'ENGAGEMENT

CHARTRE DE TERRITOIRE

BASSIN DE SAFFRÉ 2040
tous innov'acteurs

Les niveaux d'engagements sur les objectifs et actions spécifiques de la charte seront formalisés par voie de convention liant atlantic'eau et les partenaires de la charte.

A Saffré, le 22 mars 2021,



Atlantic'eau

Syndicat producteur
et distributeur de l'eau potable



Agri Eau Saffré

Association d'exploitations
agricoles du bassin versant



**Communauté de
communes de Nozay**



**Chambre d'Agriculture
Pays de la Loire**

Département
de la Loire Atlantique

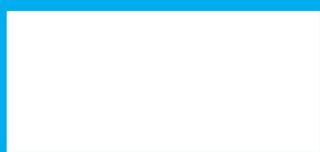


Syndicat Chère Don Isac

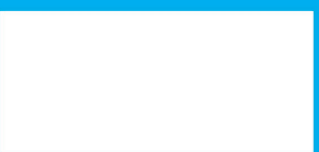
Syndicat de bassin versant



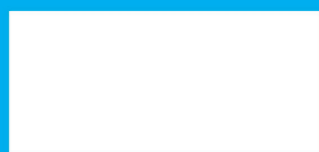
Commune de Saffré



Commune de Puceul



Commune de Nozay



Commune d'Abbaretz

